



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Equip. Incen, Secu. et Sauv. (DR)	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HN-20FSRE/A	Date 2020-06-01
Client Reference No. - N° de référence du client E60HN-20FSRE	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HN-336-78777
File No. - N° de dossier hn336.E60HN-20FSRE	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-06-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bisson(hn336), Phillipe	Buyer Id - Id de l'acheteur hn336
Telephone No. - N° de téléphone (613) 295-8641 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: 140 O'Connor St., Ottawa, ON Canada K1A 0R5	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)
MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES, MATÉRIEL DE
PROTECTION ET MATÉRIEL DE SAUVETAGE
SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA (SPAC)
2020

PARTIE 1 – OBJET ET NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)

- 1.1 Objet de la DR
- 1.2 Nature de la DR

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS AUX RÉPONDANTS

- 2.1 Format des réponses
- 2.2 Présentation des réponses
- 2.3 Responsable de la DR
- 2.4 Requêtes
- 2.5 Langues officielles
- 2.6 Confidentialité de la réponse

PARTIE 3 – QUESTIONS ET LISTE DE FABRICANTS

- 3.1 Questions à l'intention de l'industrie
- 3.2 Liste de fabricants par section et sous-section
- 3.3 Commentaires/Suggestions

PARTIE 1 – OBJET ET NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)

1.1 Objet de la DR

Le ministère Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) lance une demande de renseignement afin d'obtenir des renseignements et de la rétroaction des fournisseurs et de l'industrie sur l'offre à commandes portant sur le matériel de lutte contre les incendies, de sécurité et de sauvetage décrit dans le présent document. L'offre à commandes est utilisée comme méthode d'approvisionnement pour les produits portant les numéros d'identification des biens et services (NIBS) N4210 et N4240.

Les renseignements/la rétroaction recueillis par la présente demande de renseignements pourront être utilisés pour améliorer le processus pour toutes les parties concernées.

1.2 Nature de la DR

Il importe de préciser qu'il ne s'agit pas d'une demande de soumissions. Cette DR ne mènera pas à l'attribution d'une offre à commandes. Par conséquent, les fournisseurs éventuels des biens ou des services décrits dans la présente DR ne devraient pas réserver des biens ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements présentés dans la DR. La présente DR ne donnera pas lieu à la création de listes de fournisseurs. Par conséquent, le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à cette DR ne l'empêchera pas de participer à tout processus d'approvisionnement ultérieur.

Aucun élément de la présente DR ne doit être considéré comme un engagement de la part de SPAC de publier une invitation à soumissionner pour ce projet. SPAC pourrait utiliser les renseignements de nature non exclusive obtenus dans le cadre du présent examen ou au cours du processus de préparation d'un éventuel document officiel de demande de soumission.

SPAC ne sera lié d'aucune façon à ce qui est énoncé aux présentes et se réserve le droit de modifier, en tout temps, une partie ou la totalité des besoins, s'il le juge utile. De plus, SPAC se réserve le droit de revoir, au besoin, sa méthode d'approvisionnement d'après l'information reçue en réponse à la présente DR ou pour toute autre raison.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS AUX RÉPONDANTS

2.1 Format des réponses

Pour des raisons de commodité et afin de tirer profit au maximum des réponses, le Canada demande aux répondants de suivre le modèle figurant aux présentes. Il n'y a pas de limite imposée quant au nombre de pages de renseignements fournis. On demande aux répondants ce qui suit :

- 1) répondre aux questions de la partie 3, section 3.1;
- 2) examiner la liste de fabricants de la partie 3, section 3.2, et ajouter ou retirer des fabricants et/ou des sous-sections;
(Remarque : les répondants doivent justifier l'ajout ou le retrait de fabricants/sous-catégories)
- 3) fournir des commentaires supplémentaires sur n'importe quelles composantes de la DR et/ou les offres à commandes pour le matériel de lutte contre les incendies, matériel de protection et matériel de sauvetage.

Le Canada se réserve le droit de demander des éclaircissements à un répondant concernant les renseignements fournis en réponse à la présente DR, que ce soit par téléphone, par écrit ou en personne.

2.2 Présentation des réponses

Les réponses ne sont pas considérées comme des soumissions; cependant, afin d'accélérer le processus :

- a) **Heure et Lieu pour la présentation des réponses** : Les réponses doivent être soumises électroniquement au Responsable de la DR dans la section 2.3, **par le 30 juin 2020.**
- b) **Responsabilité pour la livraison à temps** : Chaque répondant est responsable d'assurer que ces réponses sont livrées à temps au Responsable de la DR dans la section 2.3

Le nom et l'adresse du répondant, ainsi que le numéro et la date de clôture de la DR, doivent apparaître clairement sur la réponse. Les réponses à la présente DR ne seront pas renvoyées à leur expéditeur.

2.3 Responsable de la DR

Le responsable de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour la DR est responsable de la gestion de l'approvisionnement et du processus de DR.

Phillipe Bisson
Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Division « HN »
L'Esplanade Laurier, Tour Est. 4^e Étage
140 rue O'Connor
Ottawa, Ontario, K1A 0S5
Téléphone : 613-295-8641
Courriel : phillipe.bisson@pwgsc-tpsgc.gc.ca

2.4 Requêtes

SPAC ne répondra pas nécessairement aux requêtes par écrit et ne transmettra pas nécessairement les réponses à tous les fournisseurs puisqu'il ne s'agit pas d'un processus d'invitation à soumissionner. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DR peuvent les transmettre au responsable de la DR dont le nom figure ci-dessus.

2.5 Langues officielles

Les réponses peuvent être fournies en français ou en anglais, au choix du répondant.

2.6 Confidentialité des réponses

Les répondants sont priés d'indiquer clairement les éléments de leur réponse à caractère exclusif. La réponse de chaque répondant demeure confidentielle. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au répondant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à toutes les parties intéressées.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-20FSRE/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn336
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 3 – QUESTIONS ET LISTE DE FABRICANTS

3.1 Questions à l'intention de l'industrie

Question n° 1 :

Le format actuel des offres à commandes est « principale et nationale » dont les fournisseurs doivent livrer à travers le Canada. Est-ce problématique? Si oui, veuillez expliquer.

Question n° 2 :

Voyez-vous des avantages à l'inclusion de « marques de distributeur » dans l'offre à commandes? Si vous aviez des marques de distributeurs dans l'offre à commandes précédente, quelle quantité de ce produit a été achetée?

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-20FSRE/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn336
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n° 5 :

Les dates actuelles du mécanisme de mise à jour semestrielle du PDSF vous conviennent-elles?
(1^{re} mise à jour : 1^{er} avril; 2^e mise à jour : 1^{er} octobre)

Question n° 6 :

Est-ce que votre entreprise est énumérée sous le Répertoire des entreprises autochtones? Si non, est-ce que votre entreprise est admissible à être énumérer? (l'admissibilité peut être vérifié ici : <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033057/1100100033058>)

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-20FSRE/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn336
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question n°7

Existe-t-il des produits sur votre PDSF qui présentent des caractéristiques écologiques? Si oui, quels sont ces produits et leurs caractéristiques écologiques?

Question n°8

Services publics et Approvisionnement Canada considère ajouter une sous-catégorie pour des boîtes protectrices (Exemple : boîtes protectrices Pelican)

- 1) Est-il possible de fournir des listes de prix fermes pour ce type de produit (incluant les inserts en mousse sur mesure) ?
- 2) SVP fournir les marques de boites protectrices que vous pouvez fournir.

3.2 Liste de fabricants par sections et sous-sections

Dans cette partie de la DR, SPAC invite l'industrie à examiner la liste de fabricants ci-dessous, et à fournir à SPAC les noms des fabricants qui, selon elle, devraient être enlevés, modifiés ou ajoutés à une sous-catégorie précise. Pour chaque nouveau fabricant recommandé, nous demandons de fournir des renseignements à l'appui, comme une description de produit et l'adresse du site Web du fabricant, pour nous permettre de vérifier que ses activités sont conformes à l'objectif de l'offre à commandes. Afin d'appuyer l'initiative écologique de SPAC, les catalogues de produits en papier ne seront pas acceptés.

Remarque :

- (1) Il est prévu que la présente liste figure dans l'offre à commandes à venir.
- (2) Si les renseignements à l'appui pour tous les fabricants additionnels ne sont pas fournis, la suggestion du répondant sera rejetée, et le fabricant ne sera pas ajouté.
- (3) Aucun service ne sera inclus dans cette DR ou dans les offres à commandes subséquentes.

Description des catégories principales	Description des sous-catégories
MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES (F-01 à F-06)	F-01 : Matériel de lutte contre les incendies F-02 : Pompes à incendie portatives F-03 : Mousse extinctrice et équipement relative F-04 : Appareils d'essais de tuyaux d'incendie F-05 : Échelles F-06 : Extincteurs portatifs et équipement relative
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ (S-01 à S-10)	S-01 : Appareils respiratoires et équipement de détection de gaz S-02 : Protection des mains S-03 : Protection de la tête S-04 : Protection des oreilles S-05 : Confinement et prévention des déversements et entreposage S-06 : Signalisation S-07 : Protection des yeux S-08 : Postes et bassin de lavage portatifs S-09 : Ventilateurs d'aération portatifs S-10 : Éclairage
MATÉRIEL DE SAUVETAGE (R-01 à R-04)	R-01 : Alarmes de détresse R-02 : Matériel de sauvetage et matériel d'instruction R-03 : Dispositif anti-chute R-04 : Outils de désincarcération et trousse d'entretoises

Solicitation No. - N° de l'invitation
 E60HN-20FSRE/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
 hn336
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

E60HN-20FSRE: Demande de renseignements - liste des fabricants

<i>Description de la sous-catégorie</i>	<i>Fabricants</i>	<i>Changements suggér.</i>
F-01 : Matériel de lutte contre les incendies Tuyaux d'incendie, lances d'incendie, raccords de tuyau, raccords Camlock (à cames), couvercles et bouchons, raccords coudés, madriers de franchissement, enrouleurs de tuyaux, collerettes, crépines, vannes, soupapes et robinets, garnitures d'étanchéité, indicateurs, vérins, dévidoirs, trousse de levage par coussin gonflable, pieds-de-biche, haches et autres outils manuels d'extraction et d'effraction, clés à bornes d'incendie, seaux.	Akron Brass	
	Alfagomma	
	All American Fire Hose	
	Angus (Bulldog)	
	Armored Textiles	
	Bullard	
	Canada Metal Pacific	
	Checkers	
	Dixon	
	Dixon/ Northline	
	Elkhart Brass	
	Fire Hook Unlimited	
	Firepen	
	Flamefighter	
	G HJUKSTROM LTD	
	Great West Metal	
	Greenline Hose and Fittings	
	Harrington Inc.	
	Hastings Brass Ltd.	
	Highwater Hose	
	Holmatro	
	IRP (Industrial Rubber Products)	
	Key Firehose	
	Kochek	
	Lakeland	
	Leatherhead Tools	
	Les Textiles Mercedes	
	National Fire Equipment	
	Niedner	
	Paratech Inc.	
Protek Fire		
Scotty FireFighter		
Steel Fire Equipment		
Task Force Tips		
Vetter		
Waterax		
F-02 : Pompes à incendie portatives Pompes à grand volume, pompes à moyen débit, pompes à haute pression, pompes à haute pression et grand volume, pompes d'épuisement, pompes flottantes, pompes dorsales, pompes manuelles, accessoires portatifs de pompe.	Akron	
	CET	
	Honda	
	Hudson	
	Les Textiles Mercedes	
	Ottawa Brass	
	Shibaura Rabbit	
	Tohatsu	
	Waterax	
	WS Darley	
Xstream		

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-20FSRE/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn336
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<p>F-03 : Mousse extinctrice et équipement relative Mousses de classe A, mousses de classe B, agents moussants, lances à main et injecteurs, instruments d'essai de solution moussante, moniteurs, lances monitors principales pour mousse, lances à mousse aspirantes, chariots à mousse portatifs, postes à mousse.</p>	<p>3M Canada Akron Brass Angus Ansul Baum's Novacool Chemguard Elkhart Brass Hastings Brass Hazard Control Technologies ICL Performance Products Ottawa Brass Scotty FireFighter Solberg Task Force Tips TYCO Ltd. WS Darley</p>	
<p>F-04 : Appareils d'essai de tuyaux d'incendie Dispositifs d'essai de sortie de tuyau, débitmètre-manomètre portatif, pompe pour essai hydrostatique, cage à tuyaux, accessoires d'essai pour tuyaux.</p>	<p>Akron Brass Dixon/ Northline Elkhart Brass Flamefighter Hastings Brass Ltd. Maxxera Rice Hydro Equipment Steel Fire Equipment Ltd.</p>	
<p>F-05 : Échelles Échelles à crochets (de façade), échelles à coulisse, échelles de secours, échelles roulantes, échelles de corde, escabeaux doubles, échelles télescopiques, supports d'échafaudage sur échelle, tampons pour échelle, supports à échelle, accessoires d'échelle.</p>	<p>AGF Alco-lite CET - Ladder Duo safety Equiptec Featherlite Ladders Kidde Lifesafe Engineering Lobo Systems Louisville Ladders Steel Fire Equipment Ltd Werner Ladders</p>	
<p>F-06 : Extincteurs portatifs et équipement relative Extincteur à eau, extincteur à mousse, extincteur à poudre chimique, extincteur à gaz carbonique, extincteur à liquide évaporant (agents propres sans halon), halon, produit chimique mouillant, extincteur de classe D, poudres, liquides, coffrets d'extincteur portatif, suspentes, supports et accessoires d'extincteurs.</p>	<p>Amerex Ansul Inc Hazard Control Technologies Kidde Canada (Pyrene/Angus) Ottawa Brass Statx Steel Fire Equipment Ziamatics</p>	

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-20FSRE/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn336
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

E60HN-20FSRE: Demande de renseignements - liste des fabricants

<i>Description de la sous-categorie</i>	<i>Fabricants</i>	<i>Changements suggér.</i>
<p>S-01 : Appareils respiratoires pour espaces clos et équipement de détection de gaz</p> <p>Respirateurs à adduction d'air, système respiratoire d'urgence, masques à air, systèmes portatifs d'alimentation en air, masque complet à surpression, respirateur à adduction d'air constante, respirateurs à adduction d'air à pression, cagoule à adduction d'air, accessoires de canalisation à débit constant, bouteilles d'air, systèmes de communication (Voice Amplifier), masques de respirateur avec filtres, masque anti-poussière, combinaison jetable étanche aux gaz, combinaisons de protection contre les matières dangereuses, respirateurs à épuration d'air, accessoires.</p> <p>Matériel de détection de gaz, matériel d'essai de qualité de l'air, appareils d'essai et de détection de CO/C02, détecteurs de gaz multiples, détecteurs de fumée.</p>	3M Canada	
	3M Fall Protection (DBI-Sala/Protecta)	
	Accu-Tec-His	
	Air Liquid	
	Air Systems International	
	Allegro	
	BioSystems (Honeywell)	
	Bullard Ltd.	
	BW technologies by Honeywell	
	Concept Controls	
	Dentec Safety Inc.	
	Draeger	
	Dynamic Safety Products	
	Dupont Ltd.	
	Ergodyne	
	Gastec	
	GFG	
	Honeywell (Formerly Survivair)	
	Honeywell	
	Industrial Scientific	
	Innova (Xtirpa)	
	Interscan Corporation	
	Interspiro	
	Ion Science	
	Jordair	
	Kappler	
	Kidde	
	Kimberley Clark	
	Lakeland	
	Landtec	
	Leader North America	
	Moldex Ltd.	
	MSA	
	North by Honeywell	
	Petzl	
	PMI	
	Quest	
	Ralston Inc.	
	Savox	
	Scott Safety	
Sensidyne		
Slbata		
Thermo Fisher		
TSI		
US Safety by Dentec		
Zenith Safety		

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-20FSRE/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn336
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<u>S-02 : Protection des mains</u> Gants, mitaines et accessoires.	3M Canada	
	Ansell	
	Bob Dale Gloves	
	Cestus Armored Gloves	
	Decade	
	Dragon Fire	
	Dupont Ltd.	
	Ergodyne	
	FireCraft Safety Products	
	Gander	
	Glove Crafters Inc.	
	Groupe BBH	
	Honeywell	
	Impacto	
	Innotex	
	Ironclad	
	Jomac	
	Kimberley Clark	
	Laurentide by Projob	
	Mapa Gloves	
	Marigold	
	MCR Gloves	
	Mechanix Wear	
	Microflex Corp.	
	National Safety Apparel	
	North by Honeywell	
	Protective Industrial Products	
	QRP	
	Ringers Glove	
	Ronco	
	Showa-Best Gloves Inc.	
	Southcombe Brothers	
	Starfield Lion	
	Superior Glove Work LTD.	
Techtrade		
Tuff grade		
Viking		
Watson		
Zenith Safety		
<u>S-03 : Protection de la tête</u> Casques et accessoires.	3M Canada	
	AGO Industries	
	Bullard	
	CMC	
	Dentec Safety Inc.	
	Draeger	
	Dynamic Safety Products	
	ERB Products by Dentec	
	Fiber-Metal by Honeywell	
	Honeywell	
	Lakeland Fire	
	MSA	
	National Safety Apparel	
	North by Honeywell	
	Petzl	
	PMI	
	Protective Industrial Products	
Thermo Cool by Dentec		
Thermo Heat by Dentec		

Solicitation No. - N° de l'invitation
 E60HN-20FSRE/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
 hn336
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<u>S-04 : Protection des oreilles</u> Serre-tête antibruit, bouchons et accessoires.	3M Canada	
	Hellburg	
	Howard Leight by Honeywell	
	Invisio	
	Moldex	
	MSA	
	Sensear Inc.	
	Shoebox	
	Smart	
	Tasco by Dentec	
	TEA Headsets	
	Tremetrics	
Zenith Safety		
<u>S-05 : Confinement et prévention des déversements et entreposage</u> Armoires, casiers, fûts, barils, boîtes, bacs, remises, postes pour matières dangereuses, équipement de lutte contre les déversements et palettes de confinement, supports de fût, bidons, seaux, contenants, bermes et barrières de confinement, sorbants chimiques et granulaires, barrages, matelas, coussins et boudins absorbants, neutralisateurs d'acide, agents de solidification des liquides et accessoires.	3M Canada	
	Annapolis Valley Peat Moss	
	Axiom Oilfield Solutions	
	Bradley	
	Canross	
	Denios	
	Encon	
	Enpac	
	Eagle Manufacturing	
	GearGrid	
	Golden Environmental	
	HAWS	
	Herbert Williams	
	Justrite	
	Permafil	
	Prevor	
	Quatrex	
	Rupture Seal	
	SEI	
	SPC Sorbent Products	
Spilkleen		
Spillninja		
Spilltech		
UltraTech		
Zenith Safety		

Solicitation No. - N° de l'invitation
 E60HN-20FSRE/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
 hn336
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<u>S-06 : Signalisation</u> Panneaux, étiquettes, autocollants, cônes, poteaux, vestes, fanions, rubans, barrières de sécurité, porte-panneaux, bâtons lumineux de signalisation et accessoires.	3M Canada	
	Accuform Signs	
	Allegro	
	Alliance Mercantile	
	Banner Stakes	
	Big Bill	
	Brady	
	Care-Flare	
	CH Hanson	
	Cortina	
	Dynamic Safety	
	Enpac	
	GH Factory	
	Protective Industrial Products	
	Rubbermaid	
	Safe and Sound	
	Talott	
	Tensator	
	Top Tape	
	Trinitec	
Wasip		
Zenith Safety		
Zing Signs		
<u>S-07 : Protection des yeux</u> Lunettes de sécurité, lunettes à coques, masques, visières, visières de soudeur, coffrets et accessoires.	3M Canada	
	Bolle Safety	
	Bradley	
	Bullard Mfg. Co. Ltd.	
	Crews	
	Dynamic Safety	
	Edge Eyewear	
	Emergency First Aid Ltd.	
	Encon	
	Fiber-Metal by Honeywell	
	Haws	
	Kimberly Clark	
	MSA	
	North by Honeywell	
	Pyramex	
	Speakman by Dentec	
	US Safety by Dentec	
Uvex by Honeywell		
Zenith Safety		

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HN-20FSRE/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
hn336
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<p><u>S-08 : Postes et bassins de lavage portatifs</u> Douches de sécurité, douches oculaires et bassins portatifs et accessoires.</p>	3M Canada	
	Bradley	
	Crews	
	Dynamic Safety Products	
	Emergency First Aid Ltd.	
	Encon	
	Fendall (Honeywell)	
	Guardian Safety	
	Haws	
	Innovative Safety	
	Kimberly Clark	
	MSA	
	Prevor	
	Pyramex	
	Quatrex Inc.	
	SPC Sorbent Products	
	Speakman by Dentec	
Spill Kleen		
Tennessee Mat (Wearwell Inc.)		
UltraTech International Inc.		
<p><u>S-09 : Ventilateurs d'aération portatifs</u> Hottes, soufflantes, ventilateurs carrés, ventilateurs de plancher et ventilateurs tambours orientables, conduits souples, filtres et écrans de ventilateur, ventilateurs et soufflantes pour espaces clos, brides d'admission et d'extraction, accessoires.</p>	Air Systems Intern'l	
	Airking	
	Allegro	
	Blowhard	
	Bullard Mfg. Co. Ltd.	
	Dri-Eaze	
	Euramco	
	Leader Fan	
	Matrix	
	Milwaukee Tools	
	Port-a-Cool	
	Qmark-Marley Industrial	
	Ramfan/Euramco	
SuperVac		
<p><u>S-10 : Éclairage</u> Trousses d'éclairage portatives, cordons de lumières, balises, projecteurs, lampes de poche, lampes frontales, trépieds, lampes portatives/de travail/baladeuses, coffrets d'éclairage et accessoires.</p>	Air Systems International	
	Akron Brass	
	Aurora Tools	
	Bayco	
	Coast Portland	
	ENERGIZER	
	Eveready Ltd.	
	Foxfury	
	Kohler/Brightstar	
	Lind Equipment	
	Mag-Lite Ltd.	
	Milwaukee Tools	
	Northern Light	
	Pelican	
	Petzl Ltd.	
	Prime-lite	
	Rayovac	
Streamlight		
UK Products Canada Inc.		
Zenith Safety		

Solicitation No. - N° de l'invitation
 E60HN-20FSRE/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
 hn336
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

E60HN-20FSRE: Demande de renseignements - liste des fabricants		
<i>Description de la sous-categorie</i>	<i>Fabricants</i>	<i>Changements suggér.</i>
<u>R-01 : Alarmes de détresse</u> Alarmes de détresse.	Draeger	
	Grace	
	MSA	
	Scott	
<u>R-02 : Matériel de sauvetage et matériel d'instruction</u> Planches dorsales, cordes, poulies, moufles, civières, trousse de halage pour sauvetage, matériel de gréage, harnais, sangles, attelles, mousquetons, courroies, poignées d'ascension, sacs à corde, trousse de récupération, attelles, coupe-ceinture de sécurité, chaises d'évacuation, trépied, bossoirs et treuils pour espace clos, porte-outils et accessoires. Matériaux d'instructions: Mannequins et produits d'aides à simulation	3M Canada	
	3M Fall Protection (DBI-Sala/Protecta)	
	Air Systems Intern'l	
	Ben-Mor	
	BullEx	
	Canada Cordage	
	Cancord Ltd.	
	Consolidated Cordage	
	CMC Rescue	
	Dentec Safety Inc.	
	Dynamic	
	Emergency First Aid Ltd.	
	Ergo-Dyne	
	Ferno	
	H&R Machine	
	Honeywell	
	Innovative Safety	
	LiftSafe Engineering	
	Mechanix Wear	
	Miller by Honeywell	
	MSA	
	New England Rope	
	NRS	
	North by Honeywell	
	Petzl Inc.	
	PMI	
	Ronin Safety & Rescue	
	Safecross	
	Simulaid	
	Wasip	
	Zoll	

Solicitation No. - N° de l'invitation
 E60HN-20FSRE/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E60HN-20FSRE

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 hn336.E60HN-20FSRE

Buyer ID - Id de l'acheteur
 hn336
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<p><u>R-03 : Dispositif anti-chute</u> Cordons d'assujettissement amortisseurs, ceinturons de sécurité, cordons d'arrêt, cordelettes à outils, harnais à l'épreuve des arcs, harnais de sécurité complet, cordons autorétractables, mousquetons autoverrouillants, attaches arrière, avant, latérales et d'épaules, cordons de retenue, barres d'écartement, sangles/câbles de connexion, accessoires. Équipement d'escalade de poteau : ceintures, grimpettes et gaines de crampons, plaques de pied, coussins protecteurs, étuis, sangles de poteau et accessoires.</p>	3M Canada	
	3M Fall Protection (DBI-Sala/Protecta)	
	Canada Cordage	
	Cancord Ltd.	
	Dentec Safety Inc.	
	Dynamic Safety	
	Elk River	
	Ergodyne	
	Honeywell	
	Innova (Xtirpa)	
	Jelco	
	Klein	
	LiftSafe Engineering	
	Miller by Honeywell	
	Mechanix Wear	
	MSA	
	New England Rope	
	Norguard	
	North by Honeywell	
	Petzl Inc.	
PMI		
Proto		
Sellstrom		
Yates		
<p><u>R-04: Outils de désincarcération et trousse d'entretoises</u> Outils hydrauliques de sauvetage, pompes hydrauliques, appareils électriques et motorisés, pompes à main, têtes coupe-boulons, têtes d'écartement, têtes de bélier, têtes à outils combinés, clés, tuyaux et roues, mâchoires de sauvetage, lames/roues de découpage et accessoires de désincarcération. Trousse d'entretoises, rallonges d'entretoises, base articulée, base rigide, régulateur d'entretoises, tuyaux pneumatiques, système d'étalement déployable, ensembles monopode-poulies, marteau à contreventement, sacs de levage, coussins de levage, trousse de stabilisation de véhicules et accessoires.</p>	Amkus Rescue Systems	
	Cutters Edge	
	Holmatro	
	Hurst Ltd.	
	Idex	
	Milwaukee Tools	
	Paratech Inc.	
	Powerhawk	
	Rescue 42	
	Res-Q-Jack	
	Rhyno Tools	
	Stanley Rescue	
	TNT Rescue Systems Inc.	
	Ziamatic Corp.	

TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITIONS	3
PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 INTRODUCTION	5
1.2 SOMMAIRE	6
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
1.4 COMPTE RENDU.....	6
1.5 TERMES-CLÉS.....	7
1.6 OFFRE.....	7
1.7 DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS – UTILISATEURS OPTIONNELS	7
1.8 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	8
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	9
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	9
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	10
2.4 LOIS APPLICABLES.....	10
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	11
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	11
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	14
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	14
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	15
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	17
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	17
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	18
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	20
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	20
6.2 CAPACITÉ FINANCIÈRE	20
6.3 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	20
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	21
A.OFFRE À COMMANDES	21
7.1 OFFRE.....	22
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	22
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	23
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	23
7.5 RESPONSABLES.....	24
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES ...	ERROR! BOOKMARK
NOT DEFINED.	
7.7 UTILISATEURS AUTORISÉS	25

7.8	PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	26
7.9	INSTRUMENT DE COMMANDE	27
7.10	LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	28
7.11	LIMITATION FINANCIÈRE.....	30
7.12	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	30
7.13	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	30
7.14	LOIS APPLICABLES.....	31
7.15	TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	31
B.	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	32
7.1	BESOIN.....	32
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	33
7.3	DURÉE DU CONTRAT.....	33
7.5	PAIEMENT	33
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	34
7.7	ASSURANCES OU EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	35
7.7	EXIGENCES PARTICULIÈRES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
7.8	CLAUSES DU GUIDE DES CUA	35
7.9	PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – MANQUEMENT DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR	35
7.10	MECHANISE DE MISE à jour semestrielle du PDSF.....	36
	ANNEXE « A » RABAIS EN POURCENTAGES FERMES OFFERT SUR LISTES DE PDSF	37
	ANNEXE « B » RAPPORTS D'UTILISATION PÉRIODIQUE - OFFRES À COMMANDES	38
	ANNEXE « C » LA LETTRE D'AUTORISATION DU FABRICANT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
	ANNEXE « D » LE GABARIT DE RÉPONSE POUR LES CRITÈRES OBLIGATOIRES.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
	ANNEXE « E » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
	ANNEXE « F » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Définitions

Dans l'offre à commandes, à moins que le contexte exige autre chose :

« Utilisateur autorisé »

Désigne un utilisateur fédéral désigné et un utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire précisé dans l'offre à commandes, et autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes;

« Utilisateur fédéral désigné »

Désigne les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État énumérés aux annexes I, I.1, II et III de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R. (1985), ch. F-11;

« Utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire »

Désigne toute province ou tout territoire canadien, selon le cas, y compris le secteur des municipalités, des établissements d'enseignement supérieur, des écoles et des hôpitaux (secteur MESSS) auxquels le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux peut fournir accès à ses services et mécanismes d'approvisionnement. Le secteur MESSS peut comprendre les administrations municipales régionales, locales ou de district ou toute autre forme d'administration municipale, les commissions scolaires, les entités d'enseignement, de services de santé et de services sociaux financées par le secteur public, ainsi que toute société ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées, désignées dans l'offre à commandes;

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cette DOC contient des instructions pour soumettre une offre à la fois pour l'offre à commandes pour la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) et l'offre à commandes non-SAEA. L'offrant peut soumettre une offre à l'un ou à l'autre, ou les deux.

Les offrants doivent indiquer, à l'aide des cases à cocher ci-dessous, les Offres à commandes (OC) auxquels ils offrent une offre.

Cette offre est soumise pour les OC suivants:

Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)
(Le fournisseur doit posséder une certification d'entreprise autochtone valide)

et/ou

Non-SAEA (fournisseur général)

Pour les soumissionnaires qui présentent une offre à la fois pour un OC SAEA et un non-SAEA :
L'intégralité de la soumission de la DOC ne doit pas être dupliquée. Les offres SAEA et non-SAEA seront évaluées séparément. Si des données financières uniques doivent être soumises sur les documents de soumission suivants pour les offres du SAEA et non-SAEA, les documents de soumission vierges originaux doivent être copiés, complétés et correctement renommés avec le SAEA ou non-SAEA dans le nom de fichier:

- Annexe A - Rabais en pourcentages fermes offert sur listes de PDSF

Tout au long de la DOC, d'autres exigences clairement indiquées en matière de soumission de la norme SAEA existent et doivent être complétées, pour qu'une offre du SAEA soit considérée comme conforme.

Relation mandant-mandataire

Le Canada n'agit pas à titre de mandataire de l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » et l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » n'agit pas à titre de mandant du Canada.

En présentant une offre, l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » accepte toutes les obligations et responsabilités associées à l'établissement et à la gestion de la commande.

Offre

En présentant une offre, l'offrant propose de fournir et de livrer les biens, les services, ou combinaison de biens et de services, décrits dans l'offre à commandes, selon les prix établis dans l'offre à commandes, lorsque l'utilisateur désigné demande, le cas échéant, les biens, les services, ou un combinaison de biens et de services, conformément aux modalités de l'offre à commandes.

Clause d'exclusion

En présentant une offre, l'offrant consent à ne faire valoir aucune réclamation, action ou cause d'action, ou plainte et reconnaît qu'il lui sera interdit de déposer toute réclamation, action ou plainte contre Sa Majesté la Reine du chef du Canada au titre de dommages, d'une réclamation, de coûts, d'intérêts, de pertes, d'occasions perdues ou de préjudices, quelle que soit leur nature, découlant de l'attribution d'une commande subséquente à une offre à commandes et du contrat subséquent, lorsque cette commande est attribuée par un « utilisateur désigné d'une province/d'un territoire ». L'offrant reconnaît et accepte que l'attribution d'une commande fait en sorte que l'utilisateur désigné de la province/du territoire devient l'autorité contractante. À ce titre, il est responsable de tout problème contractuel connexe ou autre pouvant survenir à la suite de l'attribution de la commande subséquente à l'offre à commandes.

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :
 - 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent les Conditions générales 2009 – Utilisateurs autorisés, les Conditions générales 2015A – Utilisateurs autorisés, la Base de paiement, les Instruments de paiements électroniques, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et d'autres annexes.

Les annexes comprennent la liste des catégories / sous-catégories, les rabais en pourcentages fermes et Marques Privées, le Rapport d'utilisation périodique - offres à commandes, la lettre d'autorisation du Fabricant, le gabarit de réponse pour les critères obligatoires, les Conditions générales 2009 – Offres à commandes – biens et services – utilisateur autorisé et les Conditions générales 2015A – biens – utilisateur autorisé (complexité moyenne).

Cette DOC peut entraîner l'émission d'un OC à la fois SAEA et non-SAEA.

Pour plus d'informations sur les exigences commerciales autochtones du Programme des marchés réservé pour les entreprises autochtones, voir le chapitre 9, article 9.40 du Manuel d'approvisionnement au <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Guide-des-approvisionnements>.

Les annexes suivantes sont jointes à la présente demande d'offres à commandes et en font partie intégrante :

- Annexe A – Rabais en pourcentages fermes offert sur listes de PDSF;
- Annexe B – Rapport d'utilisation périodique - offres à commandes;
- Annexe C – Lettre d'autorisation du Fabricant;
- Annexe D – Gabarit de réponse pour les critères obligatoires;
- Annexe E – Instruments de paiements électroniques; et

Annexe F - Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

1.2 Sommaire

Le Canada a un besoin d'établir une Offre à Commandes Principale et Nationale (OCPN) pour la fourniture de l'équipement d'Incendie, Sécurité et de Sauvetage (FSRE), aux Utilisateurs autorisés, catégorisé sous les Numéro d'identification des biens et services N4210 et N4240, sur une base «au fur et à mesure des besoins».

Voici une liste des provinces et des territoires qui ont montré un intérêt à l'égard des commandes subséquentes à l'offre à commandes :

- Gouvernement provinciale de la Nouvelle-Écosse

(LISTE COMPLETE A ETRE DÉTERMINÉ)

Seulement les utilisateurs autorisés auront la permission d'émettre des commandes subséquentes à l'OCPN. Une liste des utilisateurs autorisés sera offerte au *insérer* – Utilisateurs autorisés.

- 1.2.1** L'OCPN sera pour une période d'un (1) an, de la date d'émission d'une Offre à commandes, plus l'option irrévocable au Canada de prolonger la période pour au plus de deux (2) périodes d'un (1) an selon les mêmes termes et conditions
- 1.2.2** Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les marchés publics (AMP-OMC), l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), l'Accord nord-américain de libre-échange (ALENA) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- SVP notez : Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) sauf pour les offres soumises en lien avec la SAEA.
- 1.2.3** La DOC vise à établir des offres à commandes principales à l'échelle nationale pour la fourniture du besoin décrit dans la DOC aux utilisateurs autorisés partout au Canada, **y compris** les régions assujétiées ententes sur les revendications territoriales globales ERTG.
- 1.2.4** La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.
- 1.2.5** Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 7A - Offre à commandes et la partie 7B - Clauses du contrat subséquent et à l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Termes-clés

- a) **Rendu Droits Acquittés (RDA) :**
« Rendu droits acquittés » signifie que le vendeur doit payer tous les frais liés au transport des biens et est responsable en totalité pour les biens jusqu'à ce qu'ils sont reçus et transférés à l'acheteur. Ceci inclut, mais n'est pas limité à, le paiement pour l'expédition, les droits de douane et tous les autres frais engagés pour l'expédition et l'importation des marchandises.
- b) **Prix de Détail Suggéré par le Fabricant (PDSF) :**
Dans le cadre de cette offre à commandes, les prix de détail suggérés par le fabricant (PDSF) désignent toute liste de prix commune fournie par les fabricants nommés à l'annexe A, qu'elle soit publiée ou non. Il s'agit du prix offert par le fabricant pour vendre de petites quantités directement aux consommateurs. Pour cette Offre à Commandes (OC), tous les offrants doivent fournir les mêmes PDSF tel que créé par le fabricant.
- c) **Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) :**
Aux fins de cette OCPN, le Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) est défini comme étant le PDSF en dollars Canadien (\$CAD). Tous les PDSF doivent être fournis en dollars Canadien (\$CAD).
- d) **Marques Privées :**
Les marques privées sont définies comme toute ligne de produits qui est exclusivement distribuée, soit par le fabricant directement, soit par un seul partenariat de distribution.
- e) **Utilisateur fédéral désigné :**
Désigne les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État énumérés aux annexes I, I.1, II et III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11.
- f) **Utilisateur désigné d'une province / d'un territoire :**
Désigne toute province ou tout territoire canadien à qui le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux peut fournir accès à ses services d'approvisionnement et instruments d'achat. Les quelles sont précisées à l'article 6 de la Partie 6A de l'offre à commandes.

1.6 Offre

En présentant une offre, l'offrant propose de fournir et de livrer les biens, les services, ou une combinaison des deux, décrits dans l'offre à commandes, selon les prix établis dans l'offre à commandes, lorsque l'utilisateur désigné pourrait demander les biens, les services, ou une combinaison des deux conformément aux modalités énoncées dans l'offre à commandes.

1.7 Divulcation de renseignements – Utilisateurs optionnels

Les définitions suivantes s'appliquent uniquement à cette disposition :

Les « **utilisateurs optionnels** » sont des entités du secteur MESSS qui n'ont pas été autorisés par leurs provinces respectives d'émettre ces commandes en vertu de l'offre à commandes.

Les « **entités du secteur MESSS** » sont les municipalités, les entités d'enseignement supérieur, les écoles et les hôpitaux d'une province. Elles peuvent comprendre les administrations municipales régionales, locales ou de district ou toute autre forme d'administration municipale, les commissions scolaires, les entités d'enseignement, de services de santé et de services sociaux financées par le secteur public, ainsi que toute société ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées.

L'offrant reconnaît que les utilisateurs optionnels peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir pour leur propre utilisation lesdits biens, services ou une combinaison des deux, tel qu'il décrit dans la présente offre à commandes (nommé ci-après « produits livrables »).

Si un utilisateur optionnel communique avec l'offrant pour acheter certains ou tous les produits livrables (nommé ci-après « demande »), l'offrant entreprendra des négociations avec celui-ci. Dans le cadre des négociations, l'offrant a) divulguera à l'utilisateur optionnel ses prix unitaires et son taux horaire conformément à l'offre à commandes, b) divulguera toutes les autres modalités à cet égard et c) si nécessaire, déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour négocier un accord distinct avec l'utilisateur optionnel pour la fourniture des produits livrables (nommé ci-après « accord distinct »).

L'offrant sera responsable de sa propre administration de contrat avec l'utilisateur optionnel. Il ne pourra rediriger au Canada aucun problème contractuel qui pourrait survenir avec l'utilisateur optionnel. Ces problèmes contractuels comprennent, sans s'y limiter, les négociations contractuelles, l'administration du contrat et le rendement du contrat.

L'offrant n'aura pas le pouvoir de lier Canada, de créer un partenariat, une coentreprise ou une relation mandant/mandataire entre le Canada et l'offrant. L'offrant ne doit pas se présenter à l'utilisateur optionnel comme un mandataire ou un représentant du Canada.

Le Canada ne sera pas, ou ne sera pas considéré comme, une partie à un accord distinct ou le garant d'une obligation ou d'une responsabilité quelconque à l'égard d'une autre partie en vertu d'un accord distinct. Il est entendu que le Canada ne sera aucunement responsable à l'égard de l'offrant de coûts quelconques et n'aura aucune obligation envers ce dernier quant à un problème découlant d'un accord distinct.

Le Canada n'offre aucune représentation, assurance ou garantie qu'un utilisateur optionnel fera une demande ou conclura un accord distinct avec l'offrant.

1.8 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 3 du document [2006](#) *Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels*, est modifié comme suit :

Conformément à la [Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux](#) (L.C., 1996, ch. 16), les instructions, les clauses et les conditions identifiées dans la DOC, l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un titre, un numéro et une date sont incorporées par renvoi et font partie intégrante de la DOC, de l'offre à commandes et de tout contrat découlant de l'offre à commandes comme si elles étaient formellement reproduites dans la DOC, l'offre à commandes et tout contrat subséquent.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CUA

Reference	Section	Date
A9130T	Controlled Goods Program - Bids	2014-11-27
M9033T	Financial Capability	2011-05-16
B1000T	Condition of Material	2014-06-26
B4024T	No Substitute Products	2018-12-30

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.»

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

« En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à TPSGC ne seront pas acceptées. »

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat subséquent seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario, Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur gré, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadiens de leur choix, sans que la validité de leur offre soit remise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadiens indiqué et en insérant celui de la province ou du territoire canadiens de leur choix. Si aucune modification n'est apportée, l'offrant est considéré comme ayant donné son consentement aux lois applicables, comme décrit aux présentes par le Canada.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique

Section II : Offre financière

Section III : Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (2 copies papier et 2 copies électroniques sur CD, DVD ou clé USB)

Section II : Offre financière (1 copies papier et 1 copies électroniques sur CD, DVD ou clé USB)

Section III : Attestations (1 copies papier et 1 copies électroniques sur CD, DVD ou clé USB)

Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copies papier et 1 copies électroniques sur CD, DVD ou clé USB)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

NOTE IMPORTANTE : Les prix/rabais en pourcentages fermes doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-) (<https://www.tbs->

sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants doivent inclure :

a) Lettre d'autorisation du Fabricant :

Les offrants doivent fournir une lettre d'autorisation récente du fabricant (voir annexe C), pour chaque fabricant étant offert. Les lettres des fabricants doivent être remises en même temps que l'offre, avant la clôture des soumissions. Ces lettres doivent être imprimées sur papier avec l'en-tête du fabricant, et elles doivent être signées par le représentant indiqué dans l'offre technique des offrants, lequel doit être dûment autorisé à désigner des agents ou des distributeurs. Les télécopies ne seront pas acceptées.

Un offrant ne peut pas fournir un rabais en pourcentage pour un fabricant qui n'a pas été validé en fournissant une lettre d'autorisation dûment signée au responsable de l'offre à commandes.

Dans le cas où un distributeur, et non un fabricant, possède les droits exclusifs d'autorisation à désigner des agents ou des distributeurs, d'établir les prix nationales et de promouvoir et fournir les produits d'un fabricant à travers le Canada, le distributeur peut agir au nom du fabricant pour fournir les lettres d'autorisation et listes PDSF.

b) Personne-ressource du fabricant :

Dans le cadre de leur offre technique, les offrants doivent nommer une personne-ressource pour chacun des fabricants figurant dans la liste comprise dans leur offre. Le nom et les coordonnées de chaque personne-ressource doivent être indiqués à l'annexe C. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) se réserve le droit de vérifier l'exactitude des coordonnées fournies par la personne-ressource.

L'offrant doit obtenir la collaboration du fabricant afin de ne choisir et désigner qu'une (1) personne-ressource chez le fabricant, pour représenter les produits de ce dernier dans le cadre de la présente demande d'offre à commandes. Cette personne-ressource doit être le représentant autorisé disponible le plus haut placé.

c) Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) :

Dans le cadre de leur offre technique, les offrants doivent fournir les listes de Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) les plus récents, à la clôture des soumissions; pour chaque fabricant offert. Les offrants qui soumettent à la fois une offre pour la SAEA et non-SAEA ne sont pas tenus de soumettre des listes de prix du fabricant en double. Une liste de prix par fabricant est tout ce qui est requis.

Dans l'intérêt de l'approvisionnement écologique et de la réduction de la consommation de papier du Canada, SPAC encourage fortement les offrants à soumettre leurs listes de Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) électroniquement, avec leur offre, soit sur une clé USB ou un CD-ROM. Les formats acceptables sont : PDF, MSWORD, et MS EXCEL. Les copies papier **ne sont pas** acceptables. Les copies transmises par courriel ne sont pas acceptées.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière (rabais en pourcentages sur PDSF) en conformité avec l'annexe A. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les offrants peuvent être tenus de fournir, avant l'émission d'une offre à commandes, de l'information spécifique par rapport à leur statut juridique et financier, pour satisfaire à l'exigence stipulée dans cette demande

Les Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) doivent être fournis en dollars canadiens (\$CAD) seulement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Pour qu'une offre à commandes lui soit émise, l'offrant doit respecter toutes les exigences obligatoires suivantes, et offrir le rabais en pourcentage le plus grand par rapport à la liste de Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF), par fabricant et par sous-catégorie.

Un minimum de deux (2) offres recevables doivent être reçues pour chaque fabricant, par sous-catégorie pour que le fabricant soit considéré pour inclusion dans le cadre de l'OCPN.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour être éligible à l'émission d'une Offre à commandes, les fournisseurs doivent rencontrer tous les Critères Obligatoires suivant. Les offrants doivent fournir de la documentation d'appui lorsque c'est demandé. Simplement déclarer que vous rencontrez chaque critère obligatoire n'est pas suffisant pour être considéré recevable. Les réponses aux critères obligatoires suivant doivent être fournies sous l'annexe D - Gabarit de Réponse pour les Critères Obligatoires.

Critère Obligatoire #1 :

Les Offrants doivent fournir une copie de la liste des Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) la plus récente, en date de clôture des soumissions, pour chaque fabricant offert. Les soumissionnaires qui soumettent à la fois une offre pour la SAEA et non-SAEA ne sont pas tenus de soumettre des listes de prix du fabricant en double. Une liste de prix par fabricant est tout ce qui est requis.

Critère Obligatoire #2 :

Les Offrants doivent fournir l'autorisation écrite de chaque Fabricant offert, autorisant l'Offrant de vendre leurs produits au Canada.

Critère Obligatoire #3 :

Parmi les trois (3) catégories principales (Incendie, Sécurité et de Sauvetage), les Offrants doivent être capable de fournir un minimum de 80% de toutes les sous-catégories d'Incendie et de Sécurité et 75% de toutes les sous-catégories de Sauvetage (tel que définie dans l'annexe A) dans au moins une (1) des trois catégories principales.

Exemple: Capable de fournir

- 80% de toutes les sous-catégories d'Incendie (F-01, F-02, F-03, F-04, F-05, F-06) et/ou;
- 80% de toutes les sous-catégories de Sécurité (S-01, S-02, S-03, S-04, S-05, S-06, S-07, S-08, S-09, S-10) et/ou;
- 75% de toutes les sous-catégories de Sauvetage (R-01, R-02, R-03, R-04)

*Note aux Offrants : Les Offrants ne doivent pas fournir une offre pour toutes les trois (3) catégories pour être considéré pour l'émission d'une Offre à Commande. Par contre, les Offrants seront seulement

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

considérés pour l'émission d'une Offre à Commande pour les catégories principales pour lequel ils peuvent rencontrer le Critère Obligatoire #3.

Critère Obligatoire #4 :

Les Offrants doivent fournir un numéro de téléphone sans-frais et une adresse courriel pour le soutien à la clientèle, les demandes de prix et autres tâches relatives à l'Offre à Commande.

Critère Obligatoire #5 :

Les Offrants doivent fournir un site web qui peut être consulté en Français et en Anglais.

Critère Obligatoire #6 :

Le site web des Offrants doivent posséder soit une fonction de recherche des produits (Ex : outils de recherche) ou des liens web pour les catalogues des produits en ligne. (Note : les Utilisateurs doivent être capable de visionner/rechercher tous produits disponibles dans l'OCPN via le site web de l'Offrant).

Critère Obligatoire #7 :

Pour des raisons d'extrême urgence ou de catastrophes naturelles, les offrants doivent fournir le nom, le titre et les coordonnées de la personne responsable des services de vente/soutien 24 heures sur 24. Si votre organisation ne compte pas de personne responsable de ces demandes, un numéro d'urgence 24 heures sur 24 serait également acceptable.

Critère Obligatoire #8 :

Les Offrants doivent baser leurs rabais en pourcentages à partir de la même liste des Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) tel que fournis par le fabricant à chaque fournisseur, en date de clôture des soumissions.

*Note aux Offrants : Tous Offrants qui ne fournissent pas la liste des Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) la plus récente en date de clôture des soumissions ou qui fournissent des listes différentes de ce que le fabricant a fourni à la majorité des distributeurs, seront considérés non-recevable, seront enlevés du processus et ne seront plus considérés pour le fabricant en question.

**** LE NON-RESPECT DE L'UN DES CRITÈRES OBLIGATOIRES CI-DESSUS RENDRA VOTRE OFFRE NON-RECEVABLE ****

4.1.2 Évaluation financière

Les Offrants doivent offrir des rabais en pourcentages sur PDSF conformément aux termes et conditions spécifié dans ce document, pour les fabricants énumérés dans les sous-catégories de l'annexe A.

Les rabais en pourcentages sur les produits des fabricants énumérés dans les sous-catégories seront évalués en ordre décroissant des pourcentages sur les listes de Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) les plus récentes en date de clôture des soumissions.

4.1.3 Base des Prix

Les Offrants doivent offrir des rabais en pourcentages sur les PDSF. Les PDSF doivent être en dollars canadien (\$CAD), rendu droits acquittés (RDA) à travers le Canada, les taxes applicables en sus. Les frais de transport à destination, tous les droits de douane applicables et les taxes d'accises doivent être inclus.

4.2 Méthode de sélection

Les Offrants qui rencontrent tous les huit (8) critères obligatoires et qui offrent le plus grand rabais en pourcentage, par fabricant, par sous-catégorie dans l'annexe A seront recommandés pour l'émission d'une offre à commandes. Les offres recevables SAEA seront classées séparément des offres non-SAEA.

- a) Toutes offres recevables seront considérées.
- b) Seulement les fabricants pour lequel SPAC reçoit un minimum de deux (2) offres recevables seront considérés pour l'OCPN.
- c) Chaque fabricant adjudgé aura un (1) titulaire d'offre à commande, déterminé par l'offrant avec le plus grand rabais en pourcentage offert.
- d) Dans le cas où le même rabais en pourcentage est offert, une offre à commande supplémentaire (peut-être plus de deux) sera émise pour ce fabricant en particulier, dans la sous-catégorie applicable.
- e) Les Offrants seront seulement éligibles à fournir des Marques Privées dans les sous-catégories pour lequel ils sont émis une offre à commande.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **le cas échéant**, le formulaire de déclaration publié sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur offre ne soit pas rejetée dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre

5.1.2.1 Marchés réservés aux entreprises autochtones

1. Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements.

2. L'offrant :
 - i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de l'offre, les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.
 - ii. convient que tout sous-traitant engagé par lui aux fins de la présente offre doit respecter les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.
 - iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.

3. L'offrant doit cocher la case applicable suivante :
 - i. () L'offrant est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.

OU

- ii. L'offrant est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
4. L'offrant doit cocher la case applicable suivante:
- i. L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.
- OU
- ii. L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.
5. À la demande du Canada, l'offrant doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. L'offrant doit s'assurer que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. L'offrant fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.
6. En déposant une offre, l'offrant atteste que l'information fournie par l'offre pour répondre aux exigences plus hautes est exacte et complète.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Le Canada aura aussi le droit de résilier la commande subséquente pour manquement si l'entrepreneur ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'émission de l'offre à commandes.

Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Ou

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous. Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Capacité financière

Clause du *Guide des CCUA* [M9033T](#) (2011-05-16) Capacité financière

6.3 Assurance - aucune exigence particulière

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A.OFFRE À COMMANDES

Définitions et interprétation

a) Définitions : Dans cette offre à commandes, sauf indications contraires, les termes contenus dans la section 01 2009 – *offres à commandes – biens ou services – utilisateur autorisé* jointe aux présentes à l'annexe G s'appliquent ou, si le terme n'est pas défini à l'annexe, mais qu'il l'est dans l'offre à commandes ou tout autre document faisant partie de l'offre à commandes, ce terme doit avoir le sens qui lui est donné dans un tel document.

b) Autres dispositions d'interprétation, sauf indication contraire :

1. toutes les références d'une « section », d'un autre paragraphe, d'une annexe ou d'un appendice désigné s'appliquent à cette section, ce paragraphe, cette annexe ou cet appendice de l'offre à commandes;
2. les termes « dans les présentes », « par les présentes », « en vertu des présentes » et autres expressions semblables renvoient à l'offre à commandes dans son ensemble et non à une section ou une partie de celle-ci;
3. l'insertion de titres a pour seul but de faciliter la consultation. Ils ne sont pas une partie de l'offre à commandes et ne doivent pas être employés pour interpréter, définir ou limiter l'étendue, la portée ou la visée de l'offre à commandes ou de ses dispositions;
4. le singulier d'un terme comprend le pluriel et vice versa, l'utilisation d'un terme s'applique généralement à tous les genres et, selon le cas, une entreprise. Le mot « y compris » n'est pas restrictif, qu'il soit utilisé ou non avec des termes non restrictif (comme « sans restriction », « sans s'y limiter » ou autres formulations semblables) dans la référence à cet égard;
5. les mots qui désignent des personnes comprennent : individus, entreprises, sociétés à responsabilité limitée ou illimitée, sociétés en nom collectif ou sociétés en commandite, associations, sociétés de fiducie, organisations non constituées en personne morale et coentreprises;
6. lorsqu'un mot est défini, les autres formes du mot auront la même signification;
7. toute référence à l'offre à commandes, à un accord, à d'autres documents écrits, à un permis, à une licence ou à une approbation renvoie à tout document écrit, permis, licence ou approbation pouvant être modifié ou remplacé de temps à autre;
8. toute référence à un code, un règlement, une loi, une directive de politique ou un autre document énuméré dans la présente offre à commandes renvoie à tout élément pouvant être modifié, effectué, remplacé, promulgué, repromulgué ou élargi de temps à autre;
9. tous les montants en dollars désignent des dollars canadiens.

Principaux Termes

Définitions

Dans l'offre à commandes, à moins que le contexte exige autre chose :

« Utilisateur autorisé »

désigne un utilisateur fédéral désigné et un utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire précisé dans l'offre à commandes, et autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

« Utilisateur fédéral désigné »

désigne les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État énumérés aux annexes I, I.1, II et III de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R. (1985), ch. F-11.

« Utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire »

désigne toute province ou tout territoire canadien, y compris, selon le cas, le secteur des municipalités, des établissements d'enseignement supérieur, des écoles et des hôpitaux (secteur MESSS) à qui le ministère de TPSGC peut fournir un accès à ses services d'approvisionnement et instruments d'achat. Le secteur MESSS peut comprendre les administrations municipales régionales, locales ou de district ou toute autre forme d'administration municipale, les commissions scolaires, entités d'enseignement, de services de santé et de services sociaux financés par le secteur public, ainsi que toute société ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées, lesquelles sont précisées au contrat.

« Renseignements généraux »

L'offrant fournira et livrera les biens, les services, ou les deux, décrits dans la présente offre à commandes, selon les prix établis dans l'offre à commandes, lorsque l'utilisateur autorisé demande, le cas échéant, les biens, les services, ou les deux, conformément aux modalités de l'offre à commandes.

« Relation mandant-mandataire »

Le Canada n'agit pas à titre de mandataire de l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » et l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » n'agit pas à titre de mandant du Canada. En présentant une offre, l'« utilisateur désigné de la province/du territoire » accepte toutes les obligations et responsabilités associées à l'établissement et à la gestion de la commande.

« Clause d'exclusion »

En présentant une offre, l'offrant consent à ne faire valoir aucune réclamation, action ou cause d'action, ou plainte et reconnaît qu'il lui sera interdit de déposer toute réclamation, action ou plainte contre Sa Majesté la Reine du chef du Canada au titre de dommages, d'une réclamation, de coûts, d'intérêts, de pertes, d'occasions perdues ou de préjudices, quelle que soit leur nature, découlant de l'attribution d'une commande subséquentes à une offre à commandes et du contrat subséquent, lorsque cette commande est attribuée par un « utilisateur désigné d'une province/d'un territoire ». L'offrant reconnaît et accepte que l'attribution d'une commande fait en sorte que l'utilisateur désigné de la province/du territoire devient l'autorité contractante. À ce titre, il est responsable de tout problème contractuel connexe ou autre pouvant survenir à la suite de l'attribution de la commande subséquentes à l'offre à commandes.

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

Le document 2009 (2018-07-16) Conditions générales : Offres à commandes – biens ou services – utilisateurs autorisés, s'applique à l'offre à commandes et en fait partie intégrante.

Les sections suivantes s'appliquent uniquement aux utilisateurs désignés du gouvernement fédéral : Section 11 — Dispositions relatives à l'intégrité

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services ou une combinaison des deux qu'il fournit aux utilisateurs autorisés dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent également comprendre tous les achats payés par le Canada au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données, en format électronique (format de feuille de calcul Excel), conformément aux exigences de rapport détaillées ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

premier trimestre : du 1 avril au 30 juin

deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre

troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre

quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées pour une période un (1) an de la date d'émission de l'offre à commandes.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour jusqu'à **deux (2)** périodes supplémentaires de un (1) an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes

7.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'OC aux utilisateurs autorisés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

L'autorité responsable de l'offre à commandes est :

Phillipe Bisson – Spécialiste en approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
Programme des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Division HN
140 rue O'Connor
Ottawa, ON, K1A 0S5

Téléphone : (613) 295-8641

Courriel : phillipe.bisson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité responsable de l'offre à commandes doit s'occuper de la gestion de l'offre à commandes (y compris toutes les prolongations, les mises de côté et les annulations). Toute modification ou révision apportées à la présente offre à commandes doit être autorisée par écrit par l'autorité responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée de l'offre à commandes ni de travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes écrites ou orales ou d'instructions de toute personne autre que l'autorité contractante de l'offre à commandes. Tous les travaux effectués de la sorte sont au risque de l'offrant et à ses propres frais et ne doivent pas être facturés à un utilisateur autorisé, sauf sur entente contraire par écrit avec l'autorité contractante de l'offre à commandes.

Autorités contractantes

Si une commande subséquente est émise par :

Utilisateur fédéral désigné :

L'autorité responsable de l'offre à commandes est l'autorité contractante pour les commandes des utilisateurs fédéraux désignés et les contrats subséquents.

Utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire :

L'utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire qui passe la commande est l'autorité contractante pour la commande et les contrats subséquents.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

Le chargé de projet pour chaque contrat subséquent sera identifié dans la commande subséquente émise par l'autorité contractante.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :
(Insérer à l'émission de l'offre)

Commandes subséquentes :

Nom :

Téléphone : (xxx) xxx-xxxx Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx

Courriel :

Suivi de la livraison :

Nom :

Téléphone : (xxx) xxx-xxxx Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx

Courriel :

7.6 Utilisateurs autorisés

Utilisateurs fédéraux désignés

Les utilisateurs fédéraux désignés autorisés à placer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux mentionnés dans les annexes I, I.1, II et III de la **Loi sur la gestion des finances publiques**, L.R.C. (1985), chap. F-11.

Utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire

Les utilisateurs désignés des gouvernements provinciaux ou territoriaux suivants sont les seules entités autorisées à passer des commandes dans le cadre de cette offre à commandes.

- Gouvernement provinciale de la Nouvelle-Écosse

(à insérer)

Divulgaration de renseignements – Utilisateurs optionnels

Les « **utilisateurs optionnels** » sont des entités du secteur MESSS qui n'ont pas été autorisées par leurs provinces respectives d'émettre ces commandes subséquentes en vertu de l'offre à commandes.

Les « **entités du secteur MESSS** » sont les municipalités, les entités d'enseignement supérieur, les écoles et les hôpitaux. Elles peuvent comprendre les administrations municipales régionales, locales ou de district ou toute autre forme d'administration municipale, les commissions scolaires, les entités d'enseignement, de services de santé et de services sociaux financées par le secteur public, ainsi que toute société ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées.

L'offrant reconnaît que les entités du secteur MESSS qui n'ont pas été définies comme utilisateur autorisé de la présente offre à commandes (nommé ci-après « utilisateurs optionnels ») peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir pour leur propre utilisation lesdits biens, services ou les deux, tel qu'il décrit dans la présente offre à commandes (nommé ci-après « produits livrables »).

Si un utilisateur optionnel communique avec l'offrant pour acheter certains ou tous les produits livrables (nommé ci-après « demande »), l'offrant entreprendra des négociations avec celui-ci. Dans le cadre des négociations, l'offrant a) divulguera à l'utilisateur optionnel ses prix unitaires et son taux horaire conformément à l'offre à commandes, b) divulguera toutes les autres modalités à cet égard et c) si nécessaire, déploiera tous les efforts commercialement raisonnables pour négocier un accord distinct avec l'utilisateur optionnel pour la fourniture des produits livrables (nommé ci-après « accord distinct »).

L'offrant sera responsable de sa propre administration de contrat avec l'utilisateur optionnel. Il ne pourra rediriger au Canada aucun problème contractuel qui pourrait survenir avec l'utilisateur optionnel. Ces problèmes contractuels comprennent, sans s'y limiter, les négociations contractuelles, l'administration du contrat et le rendement du contrat.

L'offrant n'aura pas le pouvoir de lier Canada, de créer un partenariat, une coentreprise ou une relation mandant/mandataire entre le Canada et l'offrant. L'offrant ne doit pas se présenter à l'utilisateur optionnel comme un mandataire ou un représentant du Canada.

Le Canada ne sera pas, ou ne sera pas considéré comme, une partie à un accord distinct ou le garant d'une obligation ou d'une responsabilité quelconque à l'égard d'une autre partie en vertu d'un accord distinct. Il est entendu que le Canada ne sera aucunement responsable à l'égard de l'offrant de coûts quelconques et n'aura aucune obligation envers ce dernier quant à un problème découlant d'un accord distinct.

Le Canada n'offre aucune représentation, assurance ou garantie qu'un utilisateur optionnel fera une demande ou conclura un accord distinct avec l'offrant.

7.8 Procédures pour les commandes

Avant de débiter :

- A) Identifier le besoin;
- B) Rechercher le besoin, Décider quel produit rencontre le besoin;
- C) Identifier les fabricants des produits qui rencontrent vos besoins;
- D) Vérifier que les fabricants sont approuvés pour l'OC à l'annexe A;

Étape 1 : Lorsqu'un besoin est identifié, l'utilisateur doit identifier le fabricant du besoin et s'assurer qu'il (le fabricant) est approuvé pour l'OCPN et qu'il apparaît dans la sous-catégorie applicable de l'annexe A. Si approuvé, l'utilisateur désigné doit contacter l'offrant qui est titulaire de l'Offre à Commande (OC), dans la sous-catégorie applicable, et demander pour des prix unitaires ainsi que les délais de livraison pour ce fabricant. C'est la responsabilité de l'utilisateur à informer le titulaire de l'Offre à commande que la demande est en lien à l'OCPN pour l'équipement d'Incendie, Sécurité et de Sauvetage (FSRE). Ceci peut être fait en identifiant le numéro de l'Offre à commande sur les demandes de prix et sur les formulaires des commandes subséquentes.

Pour les besoins jusqu'à 25,000.00\$, les utilisateurs désignés devraient effectuer leurs commandes subséquentes de façon à rencontrer leurs besoins immédiats. Pour les besoins au-delà de 25,000.00\$ jusqu'à 100,000.00\$ les utilisateurs désignés doivent comparer les prix et sélectionner le fabricant avec le plus bas coût. Pour livraisons dans les régions assujettis aux ERTG (CLCA), dû aux coûts de transport potentiellement élevé, les utilisateurs désignés sont permit d'obtenir des demandes de prix de tous les titulaires d'offre à commande classé dans la sous-catégorie applicable pour obtenir la meilleure valeur globale.

Étape 2 : Si le titulaire de l'Offre à commande peut combler le besoin, une commande subséquente est placée au titulaire de l'Offre à commande. Les utilisateurs doivent s'assurer que l'information suivante est incluse dans toutes les demandes de prix et/ou le formulaire de demande de commandes subséquentes :

- Le numéro de l'Offre à commande approprié;

- Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF);
- Le rabais en pourcentage sur PDSF de l'Offre à commande;
- Le prix unitaire soustrait par le rabais en pourcentage applicable; et
- Assurer qu'il n'y a pas de frais supplémentaires pour le transport sauf pour livraisons dans les régions assujettis aux ERTG (CLCA).

Les commandes autorisées dans le cadre de cette offre à commandes doivent être passées en utilisant les formulaires déterminés ou leurs équivalents par télécopieur, par courrier électronique ou tout autre moyen considéré comme acceptable par l'utilisateur autorisé et l'offrant.

Un formulaire de commande subséquente ou un document équivalent doit être transmis au plus tard le jour ouvrable suivant une commande de biens par téléphone, par télécopieur ou par courriel. Ces commandes subséquentes constituent une acceptation de l'offre et un contrat pour les biens décrits dans la commande.

Les commandes subséquentes à une offre à commandes payées avec la carte d'achat (carte de crédit) au point de vente doivent bénéficier des mêmes prix et conditions que toute autre commande.

7.9 Instrument de commande

7.9.1 Utilisateurs Fédéraux Désignés

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs fédéraux désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)
3. Lorsqu'un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente est utilisé, il doit contenir au minimum les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées et acceptation de ces termes.
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - confirmation de l'autorisation de l'utilisateur fédéral autorisé pour conclure un contrat
 - acceptation des termes et conditions de l'offre à commandes.

- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- les données recueillies et indiquées à l'annexe B – Déclaration de l'offre à commandes, article B1, Collecte de données.

7.9.2 Utilisateurs désignés d'une province ou d'un territoire

Pour les commandes subséquentes émises par l'utilisateur désigné d'une province ou d'un territoire, les travaux seront autorisés ou confirmés à l'aide du formulaire GC 942-3, Commande subséquente à une offre à commandes. Un échantillon électronique est joint à l'annexe E – Formulaires. Ce formulaire se trouve dans le site du [Catalogue de formulaires de TPSGC](#).

Ou d'un formulaire équivalent ou d'un document électronique de commande comportant à tout le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le prix unitaire de chaque article figurant sur la commande subséquente;
- le point de livraison;
- l'acceptation des modalités de l'offre à commandes.

Les commandes subséquentes à l'offre à commandes payées avec une carte d'achat (carte de crédit) au point de vente doivent être accordées aux mêmes prix et conditions que tout autre commande subséquente. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés d'une province ou d'un territoire dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

7.9.3 Exigences de transaction

Lors de l'utilisation d'une carte de crédit pour faire un appel, les Utilisateurs désignés doivent envoyer les informations suivantes par écrit au vendeur avant la confirmation de l'ordre:

- a- le numéro de l'offre à commande
- b- le numéro de l'estimé/soumission

Les commandes subséquentes à l'offre à commandes payées avec la carte d'achat du gouvernement du Canada (carte de crédit) au point de vente doivent recevoir les mêmes prix et conditions que toute autre commande.

7.9.4 Numérotage de commandes subséquentes payées par les cartes d'achat du gouvernement (cartes de crédit)

Pour des fins de vérifications, les Utilisateurs désignés doivent numéroter les commandes payées par les cartes de crédit selon un système de numérotation unique et séquentiel. Le format suivant est suggéré (XXXX-YYMMDD-SS) XXXX représente les derniers quatre chiffre de la carte de crédit, YYMMDD représente la date de la commande, et SS représente le numéro séquentiel des commandes placées cette journée.

7.10 Limite des commandes subséquentes

À l'intention des utilisateurs fédéraux:

A) Pour les titulaires d'Offre à commande des produits « fabricants standards » à l'annexe A :

- La limite de chaque commande subséquente est 100,000.00\$ incluant les taxes applicables

B) Pour les titulaires d'Offre à commande des produits de « marque privée » à l'annex A :

- La limite de chaque commande subséquente est 25,000.00\$ incluant les taxes applicables.

Individuellement, les marques étant définies comme « privées » (avec ou sans « produits de fabricants standards ») dans l'OC peuvent être achetées jusqu'à une valeur de 25,000.00\$ incluant toutes taxes applicables en autant que la limite de 100,000.00\$ n'est pas dépassé pour ce besoin individuel.

Les « marques privées » seront permit d'être acheté à une valeur maximale qui n'excède pas 100 pourcent de la valeur totale des produits (avant taxes) en autant que la limite de 100,000.00\$ pour les besoins individuels n'est pas dépassé. La valeur totale d'un besoin individuel est la somme de tous « produits de fabricants standards » et produits de « marque privée » à être acheté par l'entremise de l'OCPN, incluant toutes taxes applicables.

Pour les besoins au-delà de 100,000.00\$ mais en dessous de 400,000.00\$:

Pour les besoins individuels ayant une valeur au-delà de 100,000.00\$ mais en dessous de 400,000.00\$, les utilisateurs désignés doivent obtenir l'approbation écrite du responsable de l'offre à commandes avant de procéder à la commande subséquente. L'utilisateur désigné doit fournir une copie de la demande de prix, la demande de commande subséquente et toutes documentations d'appui au responsable de l'offre à commandes pour révision et approbation. Les demandes de commandes subséquentes au-delà de la limite seront révisées cas par cas et l'approbation à excéder la limite n'est pas une garantie.

Pour les besoins au-delà de 400,000.00\$:

Dans le cas où un besoin individuel de plus de 100,000.00\$ n'est pas approuvé par le responsable de l'Offre à commandes ou qu'un besoin a une valeur de plus de 400,000.00\$, une demande de biens et services (9200) détaillé doit être soumise à SPAC et celle-ci sera traité comme un besoin individuel assujettis aux politiques et procédures de SPAC.

Dans des cas exceptionnels, une commande subséquente peut-être effectué par SPAC pour un besoin au-delà de 400,000.00\$.

À l'intention des utilisateurs désignés d'une province ou d'un territoire :

Si une limitation financière s'applique à une commande subséquente émise par un utilisateur d'ID P/T, qu'elle s'applique sur une base individuelle à chaque commande subséquente ou collectivement pour toutes les commandes subséquentes émises, elle doit être présentée par l'utilisateur d'ID P/T émettant la commande.

Lorsque de telles limites financières sont soumises à l'offrant par l'autorité contractante de l'utilisateur d'ID P/T, l'offrant ne doit accepter aucune commande subséquente à l'offre à commandes qui excède cette limitation financière, à moins que l'autorité contractante l'ait expressément autorisé par écrit.

7.10.1 Sites web et documents d'appui pour les Utilisateurs Fédéraux Désignés

Le site web de l'index des Offres à commandes de TPSGC supportera les documents suivants ainsi qu'un lien site web d'Incendie, Sécurité et de Sauvetage (FSRE) pour chaque Offrant :

- 1) Visionner l'Offre à commandes : Fournit de l'information spécifique aux titulaires d'Offre à commandes incluant le document d'accord de l'OC, les modifications générées pendant la durée de vie de l'OC et les annexes au document d'OC qui incluent la liste des distributeurs autorisés par les fabricants
- 2) Informations relatif à l'OC : Fournit un lien au site web de FSRE qui contient des sections dédiées aux procédures pour les commandes subséquentes, les listes des distributeurs de l'OC, les définitions des catégories de produits, une foire aux questions et l'accès aux listes de Prix de Détail Suggéré par le Fabricant (PDSF).
- 3) Visionner l'information de base : Fournit l'accès rapide à l'information de base de l'OC

7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux (2) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des documents énumérés dans la liste ciaprès, c'est le libellé du document indiqué en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste, dans la mesure nécessaire pour éliminer l'incompatibilité :

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, y compris les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les Conditions générales 2009 (2018-07-16), Conditions générales – offres à commandes – biens ou services – utilisateur autorisé, telles que modifiées;
- d) les Conditions générales 2015A (2020-05-27) utilisateurs autorisés;
- e) l'Annexe « A », Rabais en pourcentage offert sur la liste de PDSF des fabricants;
- f) l'Annexe « B », Rapport d'utilisation périodique - offres à commandes;
- g) l'Annexe « C », Gabarit de lettre d'autorisation du Fabricant
- h) l'Annexe « D », Le gabarit des réponses pour les critères obligatoires;
- i) l'Annexe « E », Instruments de paiement électronique;
- j) l'Annexe « F », Programme de contrats fédéraux en matière d'équité d'emploi – Attestation
- k) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre), (si l'offre a fait l'objet de précisions ou de modifications, insérer la date d'attribution de l'offre : « telle qu'elle a été précisée le _____ » **ou** « telle qu'elle a été modifiée le _____ » et insérer les dates des précisions ou des modifications, le cas échéant).

7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.13.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Mise de côté

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.15 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Définitions et interprétation

Définitions. Dans ce contrat, sauf indications contraires, les termes contenus dans la section 01 modifiée des Conditions Générales 2015A – *conditions générales – biens ou services – utilisateurs autorisés* jointe aux présentes à l'annexe X s'appliquent ou, si le terme n'est pas défini à l'annexe, mais qu'il l'est dans l'offre à commandes ou tout autre document faisant partie de l'offre à commandes, ce terme doit avoir le sens qui lui est donné dans un tel document.

Autres dispositions d'interprétation. Dans le présent contrat :

1. toutes les références d'une « section », d'un paragraphe, d'une annexe ou d'un appendice désigné s'appliquent à cette section, ce paragraphe, cette annexe ou cet appendice du contrat;
2. les termes « dans les présentes », « par les présentes », « en vertu des présentes » et autres expressions semblables renvoient au contrat dans son ensemble et non à une section ou une partie de celui-ci;
3. l'insertion de titres a pour seul but de faciliter la consultation. Ils ne sont pas une partie du contrat et ne doivent pas être employés pour interpréter, définir ou limiter l'étendue, la portée ou la visée du contrat ou de ses dispositions;
4. le singulier d'un terme comprend le pluriel et vice versa, l'utilisation d'un terme s'applique généralement à tous les genres et, selon le cas, à une entreprise. Le mot « y compris » n'est pas restrictif, qu'il soit utilisé ou non avec des termes non restrictifs (comme « sans restriction », « sans s'y limiter » ou autres formulations semblables) dans la référence à cet égard;
5. les mots qui désignent des personnes comprennent : individus, entreprises, sociétés à responsabilité limitée ou illimitée, sociétés en nom collectif ou sociétés en commandite, associations, sociétés de fiducie, organisations non constituées en personne morale et coentreprises;
6. lorsqu'un mot est défini, les autres formes du mot auront la même signification;
7. toute référence à un accord (y compris l'offre à commandes ou le contrat), à d'autres documents écrits, à un permis, à une licence ou à une approbation renvoie à tout document écrit, permis, licence ou approbation pouvant être modifié ou remplacé de temps à autre;
8. toute référence à un code, un règlement, une loi, une directive de politique ou un autre document énuméré dans le présent contrat renvoie à tout élément pouvant être modifié, effectué, remplacé, promulgué, repromulgué ou élargi de temps à autre;
9. toutes les références à des jours autres que les jours ouvrables désignent les jours civils;
10. tous les montants en dollars désignent des dollars canadiens.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

Les Conditions générales [2015A](#) (2020-05-27) – biens ou services – utilisateurs autorisés (de faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Les articles suivants de 2015A s'appliquent uniquement aux utilisateurs fédéraux désignés.

Article 27 - Honoraires conditionnels

Article 29 - Dispositions en matière d'intégrité – Contrat

Article 31 - Code de conduite de l'approvisionnement

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2015A (2018-07-16) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

L'article 15, Période de paiement de 2015A (2018-07-16) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.2.2 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
A0301C	Contrat de défense	2012-07-16
A9131C	Programme des marchandises contrôlées	2014-11-27
B4060C	Marchandises contrôlées	2011-05-16

7.3 Durée du contrat

Le travail doit être complété conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.3.1 Période du contrat

7.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un/des prix unitaire(s) ferme(s) calculés à partir des rabais en pourcentage offert sur les listes de Prix de Détail Suggéré par le Fabricant (PDSF) à l'annexe A de l'Offre à commandes, tel qu'approuvé par le Responsable de l'Offre à commandes, en dollars canadiens, Rendu Droits Acquittés (RDA) selon les Incoterms 2000. Les taxes sur les biens et services ou la taxe de vente harmonisée applicables sont en sus.

SVP notez : Des coûts supplémentaires peuvent être soumis pour les livraisons dans les régions assujetties aux Ententes sur les Revendications Territoriales Globales (ERTG).

7.5.2 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

7.5.3 Limite de prix

L'utilisateur autorisé ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.4 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>C2611C</u>	Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur	2007-11-30
<u>D0050C</u>	Certificat d'utilisateur final	2007-05-25

7.5.5 Vérification discrétionnaire des comptes

L'attestation de l'entrepreneur à l'effet que le prix ou taux indiqué n'est pas supérieur au plus bas prix ou taux demandé à toute personne, y compris au meilleur client de l'entrepreneur, pour des biens, services ou les deux de qualité et de quantité semblables, peut faire l'objet d'une vérification des comptes par le gouvernement, à la discrétion du Canada, avant ou après que l'entrepreneur n'ait été payé.

Si la vérification des comptes démontre que l'attestation est erronée après que le paiement ait été versé à l'entrepreneur, ce dernier doit, à la discrétion du Canada, rembourser au Canada le montant qui est supérieur au plus bas prix ou taux ou autoriser le Canada à retenir le montant en le déduisant de toute somme payable à l'entrepreneur en vertu du contrat.

Si la vérification des comptes démontre que l'attestation est erronée avant que le paiement ne soit effectué, l'entrepreneur convient que le Canada ajustera les factures en suspens, en fonction des résultats de la vérification. En outre, il est entendu que si le contrat est toujours en vigueur au moment de la vérification, le prix ou taux sera réduit en fonction des résultats de la vérification des comptes.

7.5.6 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

(A être compléter lors de l'émission de l'offre à commandes en conformité avec l'annexe E)

7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées tel qu'indiqué dans la section « instructions spéciales » sur le formulaire des Commandes Subséquentes

7.7 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

7.8 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Étiquetage	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D3010C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2016-01-28
D3015C	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2014-09-25
B1505C	Transport des matières dangereuses	2016-01-28
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

7.8 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés –DDP, à la destination identifié dans la commande subséquente (sur tout le territoire canadien) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

7.9 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) ». L'imposition d'une telle sanction par ESDC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.10 Mécanisme de mise à jour semestrielle du PDSF

Les rabais en pourcentage fournis par chaque titulaire d'offre à commandes demeureront les mêmes pendant l'offre à commandes. Toutefois, les offrants auront la possibilité de mettre à jour les listes de prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) deux fois par année pour tenir compte des rajustements de prix du fabricant.

Les mises à jour des listes de PDSF seront acceptées seulement aux dates suivantes ou avant et elles doivent être examinées et approuvées par le responsable de l'offre à commandes avant leur mise en oeuvre.

1re soumission : 1er avril
2e soumission : 1er octobre

C'est la responsabilité de chaque titulaire d'Offre à commandes d'obtenir la liste de PDSF mise à jour directement du fabricant et de les faire parvenir au responsable de l'Offre à commandes pour révision. Le responsable de l'Offre va réviser chaque mise à jour des PDSF pour déterminer s'ils sont raisonnables.

En utilisant l'indice des prix à la consommation (IPC) courant comme point de référence, le responsable de l'OC va soit accepter ou refuser chaque mise à jours du PDSF proposées. Une fois qu'une décision a été prise, le responsable de l'OC avisera le titulaire de l'Offre à commandes par écrit.

Notes aux Offrants :

- 1) Les titulaires d'OC qui utilisent des listes de prix qui ne sont pas approuvées par le responsable de l'Offre à commandes verront leurs Offres à commandes mise à part.
- 2) Dans le cas où seulement un (1) titulaire d'OC soumet la liste PDSF la plus récente pour un fabricant en particulier, dans une sous-catégorie spécifique, la plus récente liste PDSF sera utilisé pour tous les titulaires d'Offres à commandes de ce fabricant spécifique, dans la sous-catégorie applicable.

ANNEXE « A » RABAIS EN POURCENTAGES FERMES OFFERT SUR LISTES DE PDSF

Les Offrants doivent fournir leurs rabais en pourcentages, par fabricants, pour chaque sous-catégorie qu'ils désirent être considérés pour l'émission d'une Offre à commandes en complétant cet Annexe.

Annexe A est organisé tel que suit :

Il y a trois (3) catégories principales dans la Demande d'Offre à commandes (DOC), avec vingt (20) sous-catégories.

Description des catégories principales	Description des sous-catégories
MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES (F-01 à F-06)	F-01 : Matériel de lutte contre les incendies F-02 : Pompes à incendie portatives F-03 : Mousse extinctrice et équipement relative F-04 : Appareils d'essais de tuyaux d'incendie F-05 : Échelles F-06 : Extincteurs portatifs et équipement relative
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ (S-01 à S-10)	S-01 : Appareils respiratoires pour espaces clos et équipement de détection de gaz S-02 : Protection des mains S-03 : Protection de la tête S-04 : Protection des oreilles S-05 : Confinement et prévention des déversements et entreposage S-06 : Signalisation S-07 : Protection des yeux S-08 : Postes et bassin de lavage portatifs S-09 : Ventilateurs d'aération portatifs S-10 : Éclairage
MATÉRIEL DE SAUVETAGE (R-01 à R-04)	R-01 : Alarmes de détresse R-02 : Matériel de sauvetage et matériel d'instruction R-03 : Dispositif anti-chute R-04 : Outils de désincarcération et trousse d'entretoises

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Catégorie principale 1 : Matériel de lutte contre les incendies

<i>Description des sous-catégories</i>	<i>Fabricants</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
<p>F-01 : Matériel de lutte contre les incendies Tuyaux d'incendie, lances d'incendie, raccords de tuyau, raccords Camlock (à cames), couvercles et bouchons, raccords coudés, madriers de franchissement, enrouleurs de tuyaux, collerettes, crépines, vannes, soupapes et robinets, garnitures d'étanchéité, indicateurs, vérins, dévidoirs, trousse de levage par coussin gonflable, pieds-de-biche, haches et autres outils manuels d'extraction et d'effraction, clés à bornes d'incendie, seaux.</p>	Akron Brass	
	Alfagomma	
	All American Fire Hose	
	Angus	
	Armored Textiles	
	Bullard	
	Canada Metal Pacific	
	Checkers	
	Dixon	
	Dixon/ Northline	
	Elkhart Brass	
	Fire Hook Unlimited	
	Firepen	
	Flamefighter	
	G HJUKSTROM LTD	
	Great West Metal	
	Greenline Hose and Fittings	
	Harrington Inc.	
	Hastings Brass Ltd.	
	Highwater Hose	
	Holmatro	
	IRP (Industrial Rubber Products)	
	Key Firehose	
	Kochek	
	Lakeland	
	Leatherhead Tools	
	Les Textiles Mercedes	
	National Fire Equipment	
	Niedner	
	Paratech Inc.	
Protek Fire		
Scotty FireFighter		
Steel Fire Equipment		
Task Force Tips		
Vetter		
Waterax		
<p>F-02 : Pompes à incendie portatives Pompes à grand volume, pompes à moyen débit, pompes à haute pression, pompes à haute pression et grand volume, pompes d'épuisement, pompes flottantes, pompes dorsales, pompes manuelles, accessoires portatifs de pompe.</p>	Akron	
	CET	
	Honda	
	Hudson	
	Les Textiles Mercedes	
	Ottawa Brass	
	Shibaura Rabbit	
	Tohatsu	
	Waterax	
	WS Darley	
Xstream		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<p>F-03 : Mousse extinctrice et équipement relative Mousses de classe A, mousses de classe B, agents moussants, lances à main et injecteurs, instruments d'essai de solution moussante, moniteurs, lances moniteurs principales pour mousse, lances à mousse aspirantes, chariots à mousse portatifs, postes à mousse.</p>	3M Canada	
	Akron Brass	
	Angus	
	Ansul	
	Baum's Novacool	
	Chemguard	
	Elkhart Brass	
	Hastings Brass	
	Hazard Control Technologies	
	ICL Performance Products	
	Ottawa Brass	
	Scotty FireFighter	
	Solberg	
	Task Force Tips	
TYCO Ltd.		
WS Darley		
<p>F-04 : Appareils d'essai de tuyaux d'incendie Dispositifs d'essai de sortie de tuyau, débitmètre-manomètre portatif, pompe pour essai hydrostatique, cage à tuyaux, accessoires d'essai pour tuyaux.</p>	Akron Brass	
	Dixon/ Northline	
	Elkhart Brass	
	Flamefighter	
	Hastings Brass Ltd.	
	Maxxera	
	Rice Hydro Equipment	
	Steel Fire Equipment Ltd.	
<p>F-05 : Échelles Échelles à crochets (de faite), échelles à coulisse, échelles de secours, échelles roulantes, échelles de corde, escabeaux doubles, échelles télescopiques, supports d'échafaudage sur échelle, tampons pour échelle, supports à échelle, accessoires d'échelle.</p>	AGF	
	Alco-lite	
	CET - Ladder	
	Duo safety	
	Equiptec	
	Featherlite Ladders	
	Kidde	
	Lifesafe Engineering	
	Lobo Systems	
	Louisville Ladders	
	Steel Fire Equipment Ltd	
Werner Ladders		
<p>F-06 : Extincteurs portatifs et équipement relative Extincteur à eau, extincteur à mousse, extincteur à poudre chimique, extincteur à gaz carbonique, extincteur à liquide évaporant (agents propres sans halon), halon, produit chimique mouillant, extincteur de classe D, poudres, liquides, coffrets d'extincteur portatif, suspentes, supports et accessoires d'extincteurs.</p>	Amerex	
	Ansul Inc	
	Hazard Control Technologies	
	Kidde Canada (Pyrene/Angus)	
	Ottawa Brass	
	Statx	
	Steel Fire Equipment	
Ziamatics		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Catégorie principale 2 : Matériel de sécurité (partie 1)

<i>Description des sous-catégories</i>	<i>Fabricants</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
<p>S-01 : Appareils respiratoires pour espaces clos et équipement de détection de gaz Respirateurs à adduction d'air, système respiratoire d'urgence, masques à air, systèmes portatifs d'alimentation en air, masque complet à surpression, respirateur à adduction d'air constante, respirateurs à adduction d'air à pression, cagoule à adduction d'air, accessoires de canalisation à débit constant, bouteilles d'air, systèmes de communication (Voice Amplifier), masques de respirateur avec filtres, masque anti-poussière, combinaison jetable étanche aux gaz, combinaisons de protection contre les matières dangereuses, respirateurs à épuration d'air, accessoires.</p> <p>Matériel de détection de gaz, matériel d'essai de qualité de l'air, appareils d'essai et de détection de CO/CO2, détecteurs de gaz multiples, détecteurs de fumée.</p>	3M Canada	
	3M Fall Protection (DBI-Sala/Protecta)	
	Accu-Tec-His	
	AE Ralston LTD.	
	Air Liquid	
	Air Systems International	
	Allegro	
	BioSystems (Honeywell)	
	Bullard Ltd.	
	BW technologies by Honeywell	
	Concept Controls	
	Dentec Safety Inc.	
	Draeger	
	Dynamic Safety Products	
	Dupont Ltd.	
	Ergodyne	
	Gastec	
	GFG	
	Honeywell (Formerly Survivair)	
	Honeywell	
	Industrial Scientific	
	Innova (Xtirpa)	
	Interscan Corporation	
	Interspiro	
	Ion Science	
	Jordair	
	Kappler	
	Kidde	
	Kimberley Clark	
	Lakeland	
	Landtec	
	Leader North America	
	Moldex Ltd.	
	MSA	
	North by Honeywell	
	Petzl	
	PMI	
	Quest	
	Ralston Inc.	
	Savox	
Scott Safety		
Sensidyne		
Slbata		
Thermo Fisher		
TSI		
US Safety		
Zenith Safety		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 E60HN-20FSRE/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
 hn336
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<u>S-02 : Protection des mains</u> Gants, mitaines et accessoires.	3M Canada	
	Ansell	
	BDG	
	Bob Dale Gloves	
	Cestus Armored Gloves	
	Decade	
	Dragon Fire	
	Dupont Ltd.	
	Ergodyne	
	FireCraft Safety Products	
	Gander	
	Glove Crafters Inc.	
	Groupe BBH	
	Honeywell	
	Impacto	
	Innotex	
	Ironclad	
	Jomac	
	Kimberley Clark	
	Laurentide by Projob	
	Mapa Gloves	
	Marigold	
	MCR Gloves	
	Mechanix Wear	
	Microflex Corp.	
	National Safety Apparel	
	North by Honeywell	
	Protective Industrial Products	
	QRP	
	Ringers Glove	
	Ronco	
	Showa-Best Gloves Inc.	
	Southcombe Brothers	
Starfield Lion		
Superior Glove Work LTD.		
Techtrade		
Tuff grade		
Viking		
Watson		
Zenith Safety		
<u>S-03 : Protection de la tête</u> Casques et accessoires.	3M Canada	
	AGO Industries	
	Bullard	
	CMC	
	Dentec Safety Inc.	
	Draeger	
	Dynamic Safety Products	
	ERB Products by Dentec	
	Fiber-Metal by Honeywell	
	Honeywell	
	Lakeland Fire	
	MSA	
	MSA (Formerly Cairns)	
	National Safety Apparel	
	North by Honeywell	
	Petzl	
	PMI	
	Protective Industrial Products	
Thermo Cool by Dentec		
Thermo Heat by Dentec		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 E60HN-20FSRE/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
 hn336
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<u>S-04 : Protection des oreilles</u> Serre-tête antibruit, bouchons et accessoires.	3M Canada	
	Hellburg	
	Howard Leight by Honeywell	
	Invisio	
	Moldex	
	MSA	
	Peltor by 3M	
	Sensear Inc.	
	Shoebox	
	Smart	
	Tasco by Dentec	
	TEA Headsets	
	Tremetrics	
Zenith Safety		
<u>S-05 : Confinement et prévention des déversements et entreposage</u> Armoires, casiers, fûts, barils, boîtes, bacs, remises, postes pour matières dangereuses, équipement de lutte contre les déversements et palettes de confinement, supports de fût, bidons, seaux, contenants, bermes et barrières de confinement, sorbants chimiques et granulaires, barrages, matelas, coussins et boudins absorbants, neutralisateurs d'acide, agents de solidification des liquides et accessoires.	3M Canada	
	Annapolis Valley Peat Moss	
	Axiom Oilfield Solutions	
	Bradley	
	Canross	
	Denios	
	Encon	
	Enpac	
	Eagle Manufacturing	
	GearGrid	
	Golden Environmental	
	HAWS	
	Herbert Williams	
	Justrite	
	Permafil	
	Prevor	
	Quatrex	
	Rupture Seal	
	SEI	
	SPC Sorbent Products	
Spilkleen		
Spillinja		
Spilltech		
UltraTech		
Zenith Safety		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Catégorie principale 2 : Matériel de sécurité (partie 2)

<i>Description des sous-catégories</i>	<i>Fabricants</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
S-06 : Signalisation Panneaux, étiquettes, autocollants, cônes, poteaux, vestes, fanions, rubans, barrières de sécurité, porte-panneaux, bâtons lumineux de signalisation et accessoires.	3M Canada	
	Accuform Signs	
	Allegro	
	Alliance Mercantile	
	Banner Stakes	
	Big Bill	
	Brady	
	Care-Flare	
	CH Hanson	
	Cortina	
	Dynamic Safety	
	Enpac	
	GH Factory	
	Protective Industrial Products	
	Rubbermaid	
	Safe and Sound	
	Talott	
	Tensator	
	Top Tape	
	Trinitec	
Wasip		
Zenith Safety		
Zing Signs		
S-07 : Protection des yeux Lunettes de sécurité, lunettes à coques, masques, visières, visières de soudeur, coffrets et accessoires.	3M Canada	
	Bolle Safety	
	Bradley	
	Bullard Mfg. Co. Ltd.	
	Crews	
	Dynamic Safety	
	Edge Eyewear	
	Emergency First Aid Ltd.	
	Encon	
	Fiber-Metal by Honeywell	
	Haws	
	Kimberly Clark	
	MSA	
	North by Honeywell	
	Pyramex	
	Speakman by Dentec	
US Safety		
Uvex by Honeywell		
Zenith Safety		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<p>S-08 : Postes et bassins de lavage portatifs Douches de sécurité, douches oculaires et bassins portatifs et accessoires.</p>	3M Canada	
	Bradley	
	Crews	
	Dynamic Safety Products	
	Emergency First Aid Ltd.	
	Encon	
	Fendall (Honeywell)	
	Guardian Safety	
	Haws	
	Innovative Safety	
	Kimberly Clark	
	MSA	
	Prevor	
	Pyramex	
	Quatrex Inc.	
	SPC Sorbent Products	
	Speakman by Dentec	
	Spill Kleen	
Tennessee Mat (Wearwell Inc.)		
UltraTech International Inc.		
<p>S-09 : Ventilateurs d'aération portatifs Hottes, soufflantes, ventilateurs carrés, ventilateurs de plancher et ventilateurs tambours orientables, conduits souples, filtres et écrans de ventilateur, ventilateurs et soufflantes pour espaces clos, brides d'admission et d'extraction, accessoires.</p>	Air Systems Intern'l	
	Airking	
	Allegro	
	Blowhard	
	Bullard Mfg. Co. Ltd.	
	Dri-Eaze	
	Euramco	
	Leader Fan	
	Matrix	
	Milwaukee Tools	
	Port-a-Cool	
	Qmark-Marley Industrial	
	Ramfan/Euramco	
	SuperVac	
<p>S-10 : Éclairage Trousses d'éclairage portatives, cordons de lumières, balises, projecteurs, lampes de poche, lampes frontales, trépieds, lampes portatives/de travail/baladeuses, coffrets d'éclairage et accessoires.</p>	Air Systems International	
	Akron Brass	
	Aurora Tools	
	Bayco	
	Coast Portland	
	ENERGIZER	
	Eveready Ltd.	
	Foxfury	
	Kohler/Brightstar	
	Lind Equipment	
	Mag-Lite Ltd.	
	Milwaukee Tools	
	Northern Light	
	Pelican	
	Petzl Ltd.	
	Prime-lite	
	Rayovac	
	Streamlight	
UK Kenitics Ltd.		
Underwater Kinetics Canada		
Zenith Safety		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Catégorie principale 3 : Matériel de sauvetage

<i>Description des sous-catégories</i>	<i>Fabricants</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
R-01 : Alarmes de détresse Alarmes de détresse.	Draeger Grace MSA Scott	
R-02 : Matériel de sauvetage et matériel d'instruction Planches dorsales, cordes, poulies, mouffes, civières, trusses de halage pour sauvetage, matériel de gréage, harnais, sangles, attelles, mousquetons, courroies, poignées d'ascension, sacs à corde, trusses de récupération, attelles, coupe-ceinture de sécurité, chaises d'évacuation, trépied, bossiers et treuils pour espace clos, porte-outils et accessoires. Matériaux d'instructions: Mannequins et produits d'aides à simulation	3M Canada 3M Fall Protection (DBI-Sala/Protecta) Air Systems Intern'l Ben-Mor BullEx Canada Cordage Cancord Ltd. Consolidated Cordage CMC Rescue Dentec Safety Inc. Dynamic Emergency First Aid Ltd. Ergo-Dyne Ferno H&R Machine Honeywell Innovative Safety LiftSafe Engineering Mechanix Wear Miller by Honeywell MSA New England Rope NRS North by Honeywell Petzl Inc. PMI Ronin Safety & Rescue Safecross Simulaid Wasip Zoll	
R-03 : Dispositif anti-chute Cordons d'assujettissement amortisseurs, ceinturons de sécurité, cordons d'arrêt, cordelettes à outils, harnais à l'épreuve des arcs, harnais de sécurité complet, cordons autorétractables, mousquetons autoverrouillants, attaches arrière, avant, latérales et d'épaules, cordons de retenue, barres d'écartement, sangles/câbles de connexion, accessoires. Équipement d'escalade de poteau : ceintures, grimpettes et gaines de crampons, plaques de pied, coussins protecteurs, étuis, sangles de poteau et accessoires.	3M Canada 3M Fall Protection (DBI-Sala/Protecta) Canada Cordage Cancord Ltd. Dentec Safety Inc. Dynamic Safety Elk River Ergodyne Honeywell Innova (Xtirpa) Jelco Klein LiftSafe Engineering Miller by Honeywell Mechanix Wear MSA New England Rope Norguard North by Honeywell Petzl Inc. PMI Protecta Proto Sellstrom Yates	

R-04: Outils de désincarcération et trousse d'entretoises Outils hydrauliques de sauvetage, pompes hydrauliques, appareils électriques et motorisés, pompes à main, têtes coupe-boulons, têtes d'écartement, têtes de bélier, têtes à outils combinés, clés, tuyaux et roues, mâchoires de sauvetage, lames/roues de découpage et accessoires de désincarcération. Trousse d'entretoises, rallonges d'entretoises, base articulée, base rigide, régulateur d'entretoises, tuyaux pneumatiques, système d'étalement déployable, ensembles monopode-poulies, marteau à contreventement, sacs de levage, coussins de levage, trousse de stabilisation de véhicules et accessoires.	Amkus Rescue Systems	
	Cutters Edge	
	Holmatro	
	Hurst Ltd.	
	Idex	
	Milwaukee Tools	
	Paratech Inc.	
	Powerhawk	
	Rescue 42	
	Res-Q-Jack	
	Rhyno Tools	
	Stanley Rescue	
	TNT Rescue Systems Inc.	
Ziamatic Corp.		

Note aux Offrants :

Tous produits offert dans les OC résultant de ce processus doivent rencontrer les standards suivants; NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health), CSA (Canadian Standards Association), UL (Underwriters Laboratory), ULC (Underwriters Laboratory Canada) et/ou NFPA (National Fire Protection Association) certifié lorsque c'est approprié.

Aucun produits pharmaceutiques et médicaux peut être fournit en lien à cette Offre à commandes.

Les produits pharmaceutiques et médicaux incluent :

- a) Des articles reliés à une profession médicale;
- b) Drogues, produits chimiques de grade médical et des préparations en liens aux lois sur les aliments et drogues, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la Loi et le Règlement sur les stupéfiants, qui peuvent être énumérés dans le Formulaire canadien (FC), Pharmacopée des États-Unis, le Formulaire National (FN), Pharmacopée Britannique, et le codex de la Pharmacopée Britannique;
- c) Produit cosmétiques/articles de toilette médicamentée;
- d) Pansement chirurgicaux;
- e) Instruments médicaux et chirurgicaux (fourniture et équipement);
- f) Trousse de premiers soins et articles relatifs.

Autres exclusions :

- a) Autres équipements, fournitures déjà couverts par d'autres d'offre à commandes;
- b) des gants de lutte contre l'incendie, bottes, casques, vestes, pantalons, engins de participation;
- c) les produits de contrôle des infections, des instruments de test ARA, Consoles;
- d) les traceurs de chaleur, appareils photo thermiques et accessoires;
- g) Aucun services peut être inclus dans les offre à commandes résultantes.

Marques Privée :

On demande aux Offrants de fournir les noms, descriptions et copies des plus récentes listes PDSF (en dollars canadien) pour toutes le « marques privées » qu'ils désirent soumettre pour révision et inclusion possible dans le cadre de l'OCPR. Les Offrants doivent aussi identifier, ci-dessous, dans quelle sous-catégorie ils désirent que leurs marques privées soient considéré pour inclusion à l'annexe A, ainsi que le rabais en pourcentage correspondant à la liste de PDSF applicable.

Cette information sera ensuite examinée par le responsable de l'offre à commandes pour s'assurer que chaque marque privée respecte le but de l'OCPR. TPSGC se réserve le droit de rejeter toute marque privée qui ne respecte pas le but de l'OCPR.

Les offrants pourront seulement inclure leurs « marques privées » dans la sous-catégorie et région pour lesquelles ils ont obtenu une offre à commandes.

F-01: Matériel de lutte contre les incendies	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

F-02: Pompes à incendies portatives	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

F-03: Mousse extinctrice et équipement relative	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

F-04: Appareils d'essais de tuyaux d'incendie	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

F-05: Échelles	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

F-06: Extincteurs portatifs et équipement relative	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

S-01: Appareils respiratoires et équipement de détection de gaz	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

S-02: Protection des mains	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

S-03: Protection de la tête	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

S-04: Protection des oreilles	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

S-05: Confinement et prévention des déversements et entreposage	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

S-06: Signalisation	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

S-07: Protection des yeux	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

S-08: Postes et bassin de lavage portatifs	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

S-09: Ventilateurs d'aération portatifs	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

S-10: Éclairage	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

R-01: Alarmes de détresse	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

R-02: Matériel de sauvetage et matériel d'instruction	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

R-03: Dispositif anti-chute	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

R-04: Outils de désincarcération et trousse d'entrouses	
<i>Fabricant de la Marque Privée</i>	<i>Rabais en pourcentage offert (%)</i>
1)	
2)	
3)	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B - Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites aux présentes. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Ne pas fournir des rapports dûment complétés en conformité aux instructions ci-dessus peut résulter que l'offre à commande soit mise de côté et des mesures correctives du rendement du fournisseur peuvent être appliquées.

(Le rapport d'utilisation électronique sera fourni après l'émission d'une Offre à commandes)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C - La lettre d'autorisation du Fabricant

Les offrants doivent fournir une lettre d'autorisation du fabricant récemment complété (voir ci-dessous) pour chaque fabricant étant offert. La lettre du fabricant doit être fournie avec l'offre en date de clôture des soumissions. Ces lettres doivent être sous l'en-tête du fabricant, signé par le représentant indiqué dans l'offre technique et devrait avoir l'autorité absolue de désigner des agents / distributeurs.

La lettre d'autorisation du fabricant doit contenir tous les informations qui sont demandées dans le gabarit ci-dessous.

Un Offrant ne peut pas fournir un rabais en pourcentage pour un fabricant qui n'a pas été validé en fournissant le responsable de l'offre à commandes une lettre d'autorisation dûment signée.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Gabarit de lettre d'autorisation du Fabricant

Services publics et approvisionnement Canada
Programme des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Division HN
140, rue O'Connor,
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Canada

Date :

Attention: Responsable de l'Offre a commandes

Référence: E60HN-20FSRE

Cette lettre atteste que «Insérer le nom de l'entreprise de l'Offrant» est un revendeur agréé des produits «Insérer le Nom de l'entreprise du Fabricant» et est approuvé pour fournir notre équipement d'Incendie, de Sécurité et de sauvetage pour le gouvernement du Canada par l'OCPR E60HN-20FSRE.

L'Offrant nommé ci-dessus est autorisé de vendre les produits du fabricant nommé ci-dessus à travers le Canada.

«Insérer le Nom de l'entreprise du Fabricant» garantie qu'il a dirigé ses produits à être organisées dans des sous-catégories identiques pour tous les soumissionnaires autorisés pour les mêmes gammes de produits.

Description des catégories principales	Description des sous-catégories
MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES (F-01 à F-06)	F-01 : Matériel de lutte contre les incendies F-02 : Pompes à incendie portatives F-03 : Mousse extinctrice et équipement relative F-04 : Appareils d'essais de tuyaux d'incendie F-05 : Échelles F-06 : Extincteurs portatifs et équipement relative
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ (S-01 à S-10)	S-01 : Appareils respiratoires et équipement de détection de gaz S-02 : Protection des mains S-03 : Protection de la tête S-04 : Protection des oreilles S-05 : Confinement et prévention des déversements et entreposage S-06 : Signalisation S-07 : Protection des yeux S-08 : Postes et bassin de lavage portatifs S-09 : Ventilateurs d'aération portatifs S-10 : Éclairage
MATÉRIEL DE SAUVETAGE (R-01 à R-04)	R-01 : Alarmes de détresse R-02 : Matériel de sauvetage et matériel d'instruction R-03 : Dispositif anti-chute R-04 : Outils de désincarcération et trousse d'entretoises

«Insérer le Nom de l'entreprise du Fabricant _____» a accepté d'utiliser les listes de PDSF comme point de base pour l'établissement des prix tel qu'indiqué dans les listes de PDSF fournit et garantie que tous les Offrants ont été donné la même liste PDSF pour leurs produits.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

«*Insérer le nom de l'entreprise de l'Offrant* _____» a accepté d'identifier une personne ressource du fabricant pour chaque fabricant offert. Le nom et les coordonnées courantes de chaque personne ressource sont fournis ci-dessous.

Fabricant : _____

Région : _____

Nom : _____

Titre : _____

N° téléphone : _____

N° télécopieur : _____

Adresse Courriel : _____

Cordialement,
[Signature]

Nom du Représentant autorisé avec le classement le plus haut possible
Titre,
Nom de l'entreprise
Numéro de téléphone
Adresse courriel

ANNEXE D - Le gabarit de réponse pour les critères obligatoires

Critère Obligatoire #1 :

Les Offrants doivent fournir une copie de la liste des Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) la plus récente, en date de clôture des soumissions, pour chaque fabricant offert.

Recevable	Non-recevable

Critère Obligatoire #2 :

Les Offrants doivent fournir l'autorisation écrite de chaque Fabricant offert, autorisant l'Offrant de vendre leurs produits au Canada.

Recevable	Non-recevable

Critère Obligatoire #3 :

Parmi les trois (3) catégories principales (Incendie, Sécurité et de Sauvetage), les Offrants doivent être capable de fournir un minimum de 80% de toutes les sous-catégories d'Incendie et de Sécurité et 75% de toutes les sous-catégories de Sauvetage (tel que définie dans l'annexe A) dans au moins une (1) des trois catégories principales.

Exemple: Capable de fournir

- 80% de toutes les sous-catégories d'Incendie (F-01, F-02, F-03, F-04, F-05, F-06) et/ou;
- 80% de toutes les sous-catégories de Sécurité (S-01, S-02, S-03, S-04, S-05, S-06, S-07, S-08, S-09, S-10) et/ou;
- 75% de toutes les sous-catégories de Sauvetage (R-01, R-02, R-03, R-04)

***Note aux Offrants :** Les Offrants ne doivent pas fournir une offre pour toutes les trois (3) catégories pour être considéré pour l'émission d'une Offre à Commande. Par contre, les Offrants seront seulement considérés pour l'émission d'une Offre à Commande pour les catégories principales pour lequel ils peuvent rencontrer le Critère Obligatoire #3

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Description de la catégorie principale	Description de la sous-catégorie	Capable de fournir
Incendie (F-01 à F-06)	F-01 : Matériel de lutte contre les incendies	<input type="checkbox"/>
	F-02 : Pompes à incendie portatives	<input type="checkbox"/>
	F-03 : Mousse extinctrice et équipement relative	<input type="checkbox"/>
	F-04 : Appareils d'essais de tuyaux d'incendie	<input type="checkbox"/>
	F-05 : Échelles	<input type="checkbox"/>
	F-06 : Extincteurs portatifs et équipement relative	<input type="checkbox"/>
Sécurité (S-01 à S-10)	S-01 : Appareils respiratoires et équipement de détection de gaz	<input type="checkbox"/>
	S-02 : Protection des mains	<input type="checkbox"/>
	S-03 : Protection de la tête	<input type="checkbox"/>
	S-04 : Protection des oreilles	<input type="checkbox"/>
	S-05 : Confinement et prévention des déversements et entreposage	<input type="checkbox"/>
	S-06 : Signalisation	<input type="checkbox"/>
	S-07 : Protection des yeux	<input type="checkbox"/>
	S-08 : Postes et bassin de lavage portatifs	<input type="checkbox"/>
	S-09 : Ventilateurs d'aération portatifs	<input type="checkbox"/>
	S-10 : Éclairage	<input type="checkbox"/>
Sauvetage (R-01 à R-04)	R-01 : Alarmes de détresse	<input type="checkbox"/>
	R-02 : Matériel de sauvetage et matériel d'instruction	<input type="checkbox"/>
	R-03 : Dispositif anti-chute	<input type="checkbox"/>
	R-04 : Outils de désincarcération et trousse d'entretoises	<input type="checkbox"/>

Critère Obligatoire #4 :

Les Offrants doivent fournir un numéro de téléphone sans-frais et une adresse courriel pour le soutien à la clientèle, les demandes de prix et autres tâches relatives à l'Offre à Commande.

N° de Téléphone	Adresse email

Critère Obligatoire #5 :

Les Offrants doivent fournir un site web qui peut être consulté en Français et en Anglais.

Recevable	Non-recevable

Critère Obligatoire #6 :

Le site web des Offrants doivent posséder soit une fonction de recherche des produits (Ex : outils de recherche) ou des liens web pour les catalogues des produits en ligne. (Note : les Utilisateurs doivent être capable de visionner/rechercher tous produits disponibles dans l'OCPN via le site web de l'Offrant)

Fonction de recherche des produits	Liens web pour les catalogues des produits	Non-recevable

Critère Obligatoire #7 :

Pour des raisons d'extrême urgence ou de catastrophes naturelles, les offrants doivent fournir le nom, le titre et les coordonnées de la personne responsable des services de vente/soutien 24 heures sur 24. Si votre organisation ne compte pas de personne responsable de ces demandes, un numéro d'urgence 24 heures sur 24 serait également acceptable.

Nom et Titre	N° de Téléphone	Adresse email

Critère Obligatoire #8 :

Les Offrants doivent baser leurs rabais en pourcentages à partir de la même liste des Prix de Détail Commun Canadien Suggéré par le Fabricant (PDSF) tel que fournis par le fabricant à chaque fournisseur, en date de clôture des soumissions.

Recevable	Non-recevable

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE « F » de la PARTIE 5 de la DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, l'offrant, en présentant les renseignements suivants au responsable de l'offre à commandes, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une offre non recevable, pourra mettre de côté une offre à commandes, ou mettra l'entrepreneur en défaut, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la durée de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un offrant. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la DOC sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. L'offrant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. L'offrant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. L'offrant atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), dans le cadre de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. L'offrant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
- A5. L'offrant a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
 - A5.1. L'offrant atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. L'offrant a présenté [l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'émission d'une offre à commandes, remplissez le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
E60HN-20FSRE/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
E60HN-20FSRE

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hn336.E60HN-20FSRE

Id de l'acheteur - Buyer ID
hn336
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

B1. L'offrant n'est pas une coentreprise.

OU

B2. L'offrant est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez l'article sur les coentreprises des instructions uniformisées.)